

PSB INDUSTRIES
EMBALLAGE
ET
CHIMIE DE SPÉCIALITÉS

RAPPORT FINANCIER 2009

attestation du rapport

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en page 24 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président directeur général
Jean-Baptiste Bosson

sommaire

4 rapport d'activité

- 5 structure de psb industries
- 8 gouvernement d'entreprise
- 13 politique d'information
- 14 rapport du président du conseil d'administration
- 21 rapport des commissaires aux comptes
sur le rapport du président du conseil d'administration

23 comptes consolidés

- 24 rapport de gestion
- 34 comptes consolidés
- 39 annexe aux comptes consolidés
- 82 rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

84 comptes sociaux

- 85 comptes de la société mère
- 87 annexe aux comptes de la société mère
- 93 tableau des filiales et participations
- 94 résultat au cours des cinq derniers exercices
- 95 rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels
- 97 rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
- 98 projet de texte des résolutions proposées
à l'assemblée générale ordinaire annuelle
et extraordinaire du 25 mai 2010
- 102 rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation du capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription réservée aux
salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

rapport d'activité

structure de psb industries 5

gouvernement d'entreprise 8

politique d'information 13

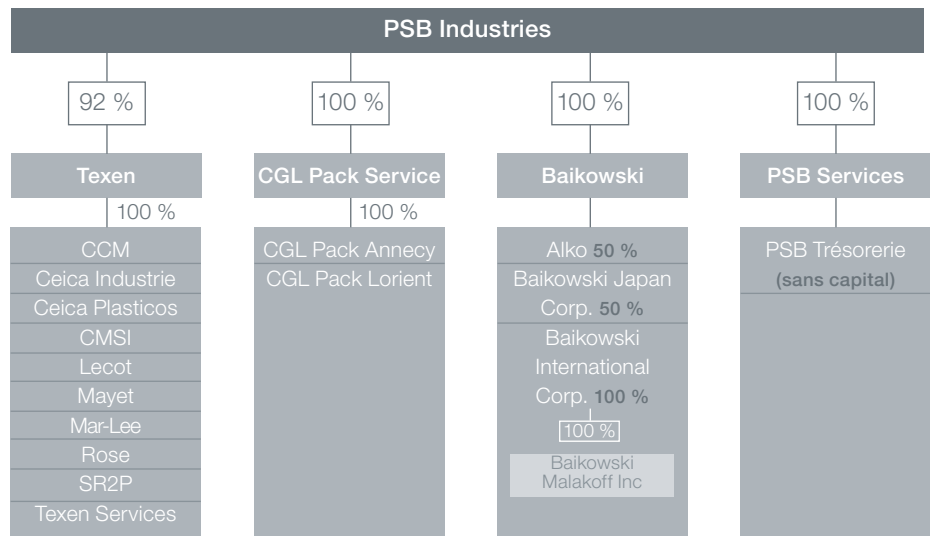
rapport du président du conseil d'administration 14

rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du président du conseil d'administration 21

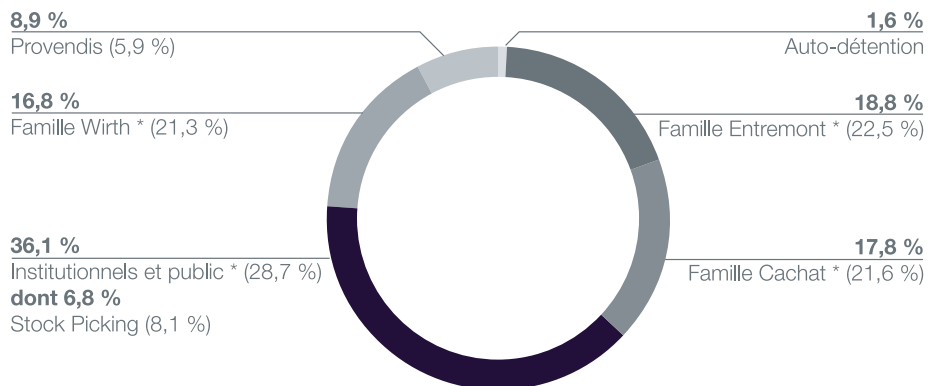
structure de psb industries

1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIE



2. STRUCTURE ACTIONNAIRIALE EN % DU CAPITAL

Selon les dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-11 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires sont les suivants :



* agissant de concert

(en % des droits de vote) : les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double

3. STRUCTURE BOURSIÈRE

3.1

Données boursières

Fiche signalétique

Capital	7 350 000
Date d'introduction premier marché	1955
Code ISIN	FR0000060329
Classification ICB	2000 (Industries)
Coté NYSE Euronext Paris	Compartment C
Code Reuters	PSBP.PA
Code Bloomberg	PSB FP

Depuis le 1^{er} juillet 2005 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, PSB Industries a confié à Oddo Corporate Finance la mise en oeuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005.

	2009	2008	2007
Nombre d'actions	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre de titres échangés	329 878	313 815	239 010
Capitaux échangés (en K€)	5 143	7 375	10 024
Cours le plus haut (en €)	18,84	42,05	46,32
Cours le plus bas (en €)	10,80	11,02	36,60
Dernier cours de l'année (en €)	16,20	12,40	42,00
Capitalisation boursière en fin d'exercice (en millions d'euros)	59	45	154
Moyenne des capitaux échangés par séance (milliers d'euros)	20	29	39

3.2

Données par action (en euros)

Ces données sont calculées en tenant compte du nombre moyen d'actions propres détenues par la société.

	2009	2008	2007
Capitaux propres	19,50	19,31	18,76
Résultat net	1,26	1,92	2,91
Dividende	*1,00	1,15	1,40

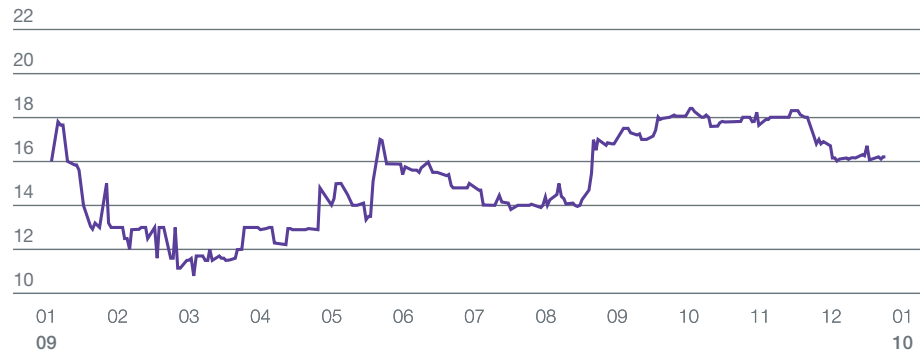
* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 25 mai 2010.

Le conseil d'administration en date du 23 décembre 2009, conformément aux articles L232-12 alinéa 2 du code de commerce et R232-17 dudit code, a décidé de répartir un acompte sur dividende d'un montant de 0,50 € au titre des 3 675 000 actions qui composent le capital social, soit un dividende de 1 837 500 € (sous réserve des actions détenues par la société), à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cet acompte a été mis en paiement au siège social à compter du 29 janvier 2010. L'acompte sur dividende versé en janvier 2008 était de 0,65 € par action.

3.3

Evolution du cours de l'action en 2009 (en euros)



gouvernement d'entreprise

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Baptiste Bosson,
président directeur général

Messieurs Jean-Claude Cachat, Jacques Entremont, François-Xavier Entremont
représentant permanent de MB Investissement, Roger Rosnoble, Alain Wirth,
administrateurs

	Nationalité	Age	Date de la 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat*
JB. Bosson	Française	67	1991	AG de 2015
JC. Cachat	Française	73	1978	AG de 2011
J. Entremont	Française	70	1984	AG de 2014
FX. Entremont	Française	38	2009	AG de 2015
R. Rosnoble	Française	69	1984	AG de 2014
A. Wirth	Française	66	1984	AG de 2014

* statuant sur les comptes de l'année précédente

1.1

Mandats et fonctions du Président

1.1.1

Fonctions exercées au sein de PSB Industries :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration de Baikowski et de Texen,
- administrateur de CGL Pack Service,
- gérant de PSB Services,
- représentant permanent de PSB Services en tant qu'administrateur de PSB Trésorerie.

1.1.2

Fonctions exercées en dehors de PSB Industries :

- membre du conseil de surveillance de Siparex Croissance, de Sigefi Nord Gestion et de Siparex Développement,
- président et administrateur de Lyon Pôle Bourse,
- administrateur de Lyon place financière et tertiaire,
- gérant de Kidder Minster.

1.1.3

Fonctions et mandats antérieurs

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- représentant permanent de PSB Industries au conseil d'administration de CGL Pack Lorient et de CGL Pack Service.

1.2

Mandats et fonctions des administrateurs

1.2.1

Fonctions exercées au sein de PSB Industries :

- Monsieur Alain Wirth

- directeur général délégué,
- président de CGL Pack Annecy, CGL Pack Service, CGL Pack Lorient,
- administrateur de Baikowski et Texen.

1.2.2

Fonctions exercées en dehors de PSB Industries :

- Monsieur Jean-Claude Cachat

- administrateur de l'association Odes et président du conseil d'administration,
- membre et président du conseil de surveillance de Sivalbp,
- gérant de Jeanchrigest, Juligest, Emmagest, Jemagest et de Majest,
- gérant de la société de participation au développement de l'économie savoyarde (SPADES).

- Monsieur Jacques Entremont

- administrateur de la Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (SAGIR),
- membre du conseil de surveillance de la Banque de Vizille et du Comptoir Savoyard de Distribution (CSD).

- Monsieur François-Xavier Entremont

- président directeur général de SAGIR,
- cogérant de MB Investissement.

- Monsieur Roger Rosnoblet

- administrateur de la Banque Populaire des Alpes,
- président du conseil de surveillance de Comptoir Savoyard de Distribution (CSD),
- président de Genevois Distribution, de Provendis et de Thônes distribution,
- président suppléant de Stefano,
- directeur général de Alpadistri, de Bernard, de Douvaine distribution, de Duparc et Geslin, de Proxima et de Provincia Novel,
- président du conseil d'administration et directeur général de Faraglia et de Mitaz distribution,
- représentant de Provendis, présidente des sociétés : Provincia Novel, de société d'exploitation Provincia, de Proved, de Val 4 et de Procared,
- gérant de Sodevim,
- gérant de Anthy, du Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, du Puy Saint Martin, les Roses, les Salines, de la Vénétie, le Vorgeray, et de C.Pro.

- Monsieur Alain Wirth

- gérant de Wapi, Wara, Finawi, Raf, HPF, La Rapière et du Palais.

1.2.3

Fonctions et mandats antérieurs

(occupés au cours des cinq dernières années et aujourd'hui terminés) :

- Monsieur Jean-Claude Cachat

- administrateur de la Banque Laydernier, de TV8 Mont-Blanc et de CGL Pack Lorient,
- président du conseil de surveillance de Sopreda 2,
- président de Annecy Evénements.

- Monsieur Jacques Entremont

- président du conseil de surveillance du groupe Entremont,
- administrateur de Finance et Management,
- représentant permanent du groupe Entremont, laquelle était gérante de Sainte Catherine et administrateur de Juragruyère,
- gérant de Fimoncey.

- Monsieur Roger Rosnoblet

- président de Chamtour, de la société d'exploitation Provencia et de Provencia novel,
- directeur général de Val 4,
- gérant des Chauvets.

- Monsieur Alain Wirth

- président de Relais Industries,
- représentant légal de CGL Pack Service, présidente d'Inpack, de Maletras thermoformage et de CGL Pack Chalon (dissoute en juin 2007).

1.3**Rémunérations (en euros)****1.3.1****Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Exercice 2009	JB. Bosson	A. Wirth
Rémunérations dues au titre de l'exercice	293 180	88 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	293 180	88 600
Exercice 2008		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 057	88 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	290 057	88 600

1.3.2**Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Exercice 2009	JB. Bosson	A. Wirth
Rémunération fixe	274 161	60 000
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000
Avantages en nature*	3 019	12 600
Total	293 180	88 600
Exercice 2008		
Rémunération fixe	269 104	60 000
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	16 000	16 000
Avantages en nature*	4 953	12 600
Total	290 057	88 600

* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Les montants dus (rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement) et versés (intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice) sont identiques.

1.3.3

Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	2009	2008
Jean-Baptiste Bosson	16 000	16 000
Jean-Claude Cachat	16 000	16 000
Jacques Entremont	16 000	16 000
MB Investissement	-	NA
Roger Rosnoble	16 000	16 000
Alain Wirth	16 000	16 000

2. RÈGLES DE GOUVERNANCE

PSB Industries poursuit une politique de transparence des rémunérations de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et qu'il convient de les adopter. Toutefois, le conseil d'administration n'a pas jugé utile d'utiliser les comités suivants : comité des rémunérations, et comité des nominations, dans la mesure où il est composé uniquement d'actionnaires majoritaires annéciens.

En application de l'article L823-19 et suivant du code de commerce, le conseil d'administration a décidé de remplir les fonctions de comité d'audit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six ans. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le conseil d'administration ne compte pas d'administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries, sans aucune limitation de pouvoir.

Par ailleurs, depuis 2008, le groupe PSB Industries dispose d'une charte éthique, afin d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

3. MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'article 33 des statuts de la société précisent les modalités de participation de tout actionnaire aux assemblées générales, à savoir :

- Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres nominatifs sont libérés des versements exigibles compte tenu des conditions prévues par les dispositions en vigueur, et immatriculés à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Il est alors admis sur simple justification de son identité. S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant cette date, déposer au siège social, soit ses titres eux-mêmes, soit le récépissé constatant leur dépôt dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change.

Le conseil d'administration peut réduire ces délais par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

- En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée.
- Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.
- Le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur et pour permettre à ce dernier d'assister à l'assemblée, les actions qu'il détient en gage, dans les conditions prévues au paragraphe premier ci-dessus ; ce dépôt est effectué aux frais du débiteur.
- Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

4. LA DIRECTION GÉNÉRALE

Elle est composée d'un président directeur général, Monsieur Jean-Baptiste Bosson et d'un directeur général délégué, Monsieur Alain Wirth ainsi que d'un directeur financier, Monsieur Didier Mangin.

politique d'information

1. INFORMATIONS ACTIONNAIRES

PSB Industries participe chaque année à la journée valeur moyenne organisée par Oddo Midcap et présente des comptes annuels et semestriels à la communauté financière lyonnaise et parisienne.

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale. (32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3).

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire aura lieu au siège social de PSB Industries le 25 mai 2010.

2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités sont disponibles sur le site internet du groupe www.psbindus.com.

Elles peuvent également être obtenues par :

- téléphone : 33.(0)4.50.09.00.02,
- e-mail à finance@psbindus.com,
- courrier à l'adresse de PSB Industries (BP 22 - 74001 Annecy Cedex).

Document d'information annuel

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site «www.lesechos-comfi.fr» et sur le site de la société «www.psbindus.com».

Résultats 2009*	10 mars 2010
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin décembre 2009	12 janvier 2010
Chiffre d'affaires de l'année 2009*	12 janvier 2010
Information financière trimestrielle au 3 ^{ème} trimestre 2009	12 novembre 2009
Chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2009*	13 octobre 2009
Rapport financier semestriel 2009	25 août 2009
Résultats du 1 ^{er} semestre 2009*	24 août 2009
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin juin 2009	9 juillet 2009
Descriptif du programme de rachat d'actions	28 mai 2009
Rapport financier annuel 2008	14 mai 2009
Information financière trimestrielle au 1 ^{er} trimestre 2009	12 mai 2009
Documents préparatoires à l'assemblée générale	20 avril 2009
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009*	14 avril 2009
Information relative au nombre total de droits de vote composant le capital de la société à fin mars 2009	10 avril 2009
Honoraires des commissaires aux comptes	2 avril 2009
Contrôle interne 2009	2 avril 2009
Gouvernement d'entreprise 2009	2 avril 2009

* Ces informations ont également été publiées dans le journal «Les Echos».

rapport du président du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les informations relatives à la composition du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans le « gouvernement d'entreprise » page 8. Il convient de rappeler que depuis le 1^{er} septembre 2009, le conseil d'administration remplit les fonctions de comité d'audit, c'est-à-dire exerce les fonctions définies par l'article L.823-19 du code de commerce.

Les membres du conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut-être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par lettre simple, 15 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2009, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, avec un taux de présence de 74% pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, et la validation des comptes trimestriels. Sept autres réunions des administrateurs ont eu lieu pour aborder notamment les thèmes suivants : budgets prévisionnels, acquisitions, cessions, décisions stratégiques, évolutions technologiques... Au cours de ces séances, la direction générale du groupe rend compte des opérations conduites au sein des trois pôles d'activité, accompagnées éventuellement des directions générales des différents métiers. Le conseil d'administration de PSB se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société.

Par ailleurs, des rapports mensuels concernant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du groupe sont adressés aux administrateurs.

2. CONTRÔLE INTERNE

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB Industries vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

2.1

Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. Toutefois, l'envoi par la filiale d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet trimestriel au groupe, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son correct fonctionnement. Un examen des comptes de la filiale japonaise a par ailleurs été réalisé par les auditeurs du groupe au cours de l'année 2009 dans le cadre de la mise en place d'une mission d'audit annuelle et ce, à compter de l'exercice 2010.

Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2.1.1

Organisation et acteurs

PSB Industries est constituée de trois pôles recouvrant des métiers distincts. Chaque métier regroupe des entreprises de taille moyenne ou petite, comptant de 9 à 217 personnes, selon des périmètres dénombant de 3 à 11 entités. A la tête de chaque métier, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale du groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les dirigeants de chaque entité de leur pôle, leur responsable qualité, ainsi que leurs personnels d'encadrement.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, la cellule de gestion des risques, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

2.1.2

Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du groupe. Ainsi, au sein de chaque métier, des comités réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur entité, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tous risques pouvant survenir au cours de leurs opérations. Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du groupe. Il s'agit du processus budgétaire, du processus de reporting, et des revues d'affaires mensuelles.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire tout comme le processus de reporting comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet

d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du groupe.

Le troisième pilier du pilotage de la direction générale vers les filiales est constitué par les revues d'affaires mensuelles. Elles réunissent le président du groupe et les présidents de chaque pôle. Elles ont pour objectifs l'analyse des résultats mensuels, des besoins en fonds de roulement, des investissements et l'actualisation des prévisions.

2.1.3

Mise en place d'un système de gestion des risques

La cellule de gestion des risques met à jour une cartographie des risques au sein de PSB Industries.

Ce processus, associé à l'organisation spécifique de PSB Industries, permet une analyse suivie des risques de chaque métier et la diffusion d'une information fiable et rapide au sein du groupe.

■ **Principes généraux de gestion des risques :**

Dans le cadre de ses activités, PSB Industries mène une politique de gestion des risques axées sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

La direction financière du groupe, en liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts – financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

■ **Processus de cartographie des principaux risques : identification et analyse**

Le groupe a réalisé en 2009 une actualisation complète de sa cartographie des risques impliquant les directions générales et principaux responsables de chacun des trois métiers.

Le processus s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les métiers.

La direction générale du groupe a revu le portefeuille de risques évalué pour en dégager des axes de progrès et mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action.

Les risques identifiés au sein des filiales sont les risques liés à la concurrence, aux évolutions de marché, aux approvisionnements, à la qualité, à l'environnement, à la perte d'hommes clefs, à l'incendie, à l'informatique, aux taux de change et d'intérêt, et plus globalement, à la mise en sécurité des conditions de production

■ **Procédures de gestion des principaux risques :**

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels. Certains plans d'action ont été initiés pour renforcer davantage cette couverture. Ce dispositif de maîtrise fait l'objet d'un suivi régulier au sein des comités de direction des filiales ainsi que par la direction générale du groupe.

■ **Surveillance des risques et des procédures de gestion des risques :**

La mission de la cellule de gestion des risques consiste aussi à animer le processus de gestion des risques au sein du groupe et à apprécier la correcte mise en œuvre des dispositifs de maîtrise par les différents responsables.

2.1.4

Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients.

Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

2.1.5

Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles auxquelles participe la direction générale de chaque métier et la direction financière du groupe.

D'autre part, pour une meilleure maîtrise des activités du groupe, ce dispositif a été complété en 2009 par la mise en place de contrôles auto-évaluatifs, encadrés par la direction financière du groupe. Utilisant le dispositif de contrôle interne comme un des moyens de traitement des risques, l'objectif de PSB Industries a été de construire son propre socle de contrôle interne et de déployer une documentation du contrôle interne au sein du groupe. Ce socle est centré sur un nombre limité de contrôles cibles attendus, prenant la forme de « bonnes pratiques » sur des processus de contrôle interne essentiels, et sur les enjeux propres du groupe. Cette démarche permet à la direction du groupe d'anticiper les risques, de sécuriser les processus, et d'optimiser les performances par le partage des bonnes pratiques de gestion.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, des experts-comptables des entités, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

D'autre part, la direction financière du groupe appartient depuis 2007 à un groupe de travail rassemblant des valeurs moyennes cotées, destiné à identifier les meilleures pratiques en terme de contrôle interne.

2.2

Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

2.2.1

Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents métiers. La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés.

2.2.2

Système d'information comptable et financier

Au sein du groupe PSB Industries, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents métiers sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie, de consolidation, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs. Par ailleurs, à compter de l'élaboration du budget 2010, PSB Industries a harmonisé l'outil budgétaire avec celui déjà utilisé pour les consolidations et les reportings afin de centraliser les données sur un logiciel de consolidation commun et performant.

Les données sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

2.2.3

Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment.

Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

Par ailleurs, afin d'éviter les risques liés à des opérations comptables nouvelles et complexes à la clôture des comptes, la direction financière a mis en œuvre un dispositif d'identification et d'analyse de ces risques, réunissant les deux commissaires aux comptes, les directions financières du groupe et de chaque métier. Lors de ces entretiens, les points comptables pouvant avoir un impact sur les états financiers sont exposés, analysés, et la solution la plus adaptée à leur comptabilisation est approuvée par tous les intervenants.

2.2.4

Activité de contrôle

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du groupe, sur des actions d'autocontrôle.

Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au minimum deux fois par an par un cabinet d'expertise comptable.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration de la fiabilité de ses procédures.

2.2.5

Communication financière et comptable

PSB Industries applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reportings internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du groupe, rapprochées des informations collectées lors des reportings. Les éventuels écarts constatés sont expliqués. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au conseil d'administration avant leur publication.

3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Deux cabinets, Ernst & Young et autres ainsi que le Cabinet Mazars assurent le contrôle de PSB Industries en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Pascal Macioce et Philippe Bouillet sont les commissaires aux comptes suppléants. Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés en 2004 jusqu'en 2010 (assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009).

Exercice 2009 (en euros HT)	Ernst&Young	%	Mazars	%
■ Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	76 400	59	36 000	17
Filiales intégrées globalement	53 000	41	165 000	76
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	-	-	3 000	1
Filiales intégrées globalement	-	-	5 000	2
Sous-total audit	129 400	100	209 000	96
■ Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	7 600	4
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	7 600	4
Total	129 400	100	216 600	100
Exercice 2008 (en euros HT)	Ernst&Young	%	Mazars	%
■ Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	84 400	62	36 000	18
Filiales intégrées globalement	51 400	38	157 700	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	-	-	3 000	1
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total audit	135 800	100	196 700	96
■ Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	7 500	4
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	7 500	4
Total	135 800	100	204 200	100

rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Henri-Pierre Navas

Mazars
Max Dumoulin

comptes consolidés

rapport de gestion 24

comptes consolidés 34

annexe aux comptes consolidés 39

**rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés 82**

rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, suivant l'article 44 de nos statuts et en application de la loi, pour vous présenter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les rapports des commissaires aux comptes, le rappel des principes comptables et règles de consolidation, ainsi que les annexes ci-après, vous donneront, nous l'espérons, tous les renseignements qui vous seront utiles pour juger de la situation de l'entreprise.

1. COMPTES CONSOLIDÉS

1.1

Changements comptables

Au cours de l'exercice 2009, le groupe a modifié le mode de calcul et de comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Conformément à l'option laissée par la norme IAS 19§93, les écarts actuariels sont désormais comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor. En outre, le calcul des engagements n'est désormais plus effectué au prorata des droits acquis, mais au prorata de l'ancienneté, ce mode de calcul étant plus adapté aux engagements à droits aléatoires qui caractérisent les régimes français des Indemnités de fin de carrière et de médaille du travail. Ce changement de méthode n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

1.2

Résultat consolidé

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 182,7 millions d'euros, en retrait de 10,9 % (- 14,3 % à taux de change et périmètre constants). Le quatrième trimestre 2009 a pour la première fois de l'année connu une progression (+6,6 % à taux de change et périmètre constants) qui semble annoncer la fin des déstockages.

Dans cet environnement économique très dégradé, et grâce à des programmes de réduction de coûts initiés dès le quatrième trimestre 2008, la rentabilité opérationnelle est restée nettement positive en passant de 8,0 % à 5,4 % du chiffre d'affaires, soit 9,9 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 3,7 millions d'euros et représente 36,9 % du résultat opérationnel.

Le résultat net part du groupe de PSB Industries s'élève à 4,5 millions d'euros, soit 2,5 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement atteint 21,3 millions d'euros soit 11,6 % du chiffre d'affaires.

Les investissements industriels nets sont de 12,2 millions d'euros et représentent 6,7 % du chiffre d'affaires.

L'endettement net est de 81,0 millions d'euros en baisse de 12,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008. Il représente 115 % des fonds propres (134 % en 2008) et 3,8 années de marge brute d'autofinancement. PSB Industries a obtenu en 2009 de la Société Générale une ligne de crédit moyen long terme multi devises de 12,5 millions d'euros, amortissable sur 7 ans. Au 31 décembre 2009 cette ligne n'était pas utilisée.

■ Baikowski (chimie de spécialités)

a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 32,6 millions d'euros en baisse de 14,5 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel est à l'équilibre, et s'inscrit en baisse par rapport à 2008 (2,6 millions d'euros). La forte baisse des marchés de l'éclairage et de l'électronique et l'augmentation du point mort suite aux investissements réalisés en 2006 et 2007 pour doubler la capacité de production, explique ce niveau de résultat qui aurait pu être négatif sans le recours au chômage partiel.

La marge brute d'autofinancement est de 3,8 millions d'euros, et les investissements se sont élevés à 1,5 millions d'euros.

■ Texen (emballage cosmétique parfumerie)

a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 110,0 millions d'euros, en baisse de 15,6 % à taux de change et périmètre constants.

Le résultat opérationnel atteint 6,9 millions d'euros et représente 6,2 % du chiffre d'affaires.

La marge brute d'autofinancement atteint 13,2 millions d'euros, et les investissements industriels nets sont de 8,9 millions d'euros.

Il convient de souligner la bonne performance de la filiale mexicaine (Ceica Plasticos) dont les ventes ont progressé de 82,1 % à taux de change constants, et de la filiale américaine (Mar-Lee) dont la marge opérationnelle est proche de 10 %.

■ CGL Pack (emballage sur mesure)

a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 40,0 millions d'euros, en baisse de 10,2 %. Cette évolution est principalement liée à répercussion de la baisse des matières premières à nos clients.

Le résultat opérationnel atteint 3,2 millions d'euros, soit 8,0 % des ventes.

La marge brute d'autofinancement est de 3,9 millions d'euros et les investissements sont de 2,0 millions d'euros.

1.3

Perspectives pour PSB Industries pour l'année 2010

La fin du déstockage, et les développements en cours devraient pouvoir assurer à PSB Industries une progression globale de l'activité, tirée notamment par l'activité cosmétique parfumerie.

Compte tenu des premiers mois de 2010 qui confirment la tendance observée sur le dernier trimestre 2009, PSB Industries a pour l'exercice 2010 un objectif de progression de ses ventes d'au moins 5 % et d'une rentabilité opérationnelle en amélioration.

1.4

Événements postérieurs à la clôture

Néant

2. COMPTES SOCIAUX

Le conseil d'administration propose que le résultat distribuable de l'exercice s'élevant à :

- Bénéfice net comptable 3 628 479,03 €
 - Auquel s'ajoute le report à nouveau 2009 de 201 293,45 €
- soit un total de 3 829 772,48 €

est affecté et réparti de la manière suivante :

- Distribution de la somme de 3 675 000 € à titre de dividende aux actionnaires
- Le solde au report à nouveau 154 772,48 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,00 € par action, il a déjà été payé 0,50 € à compter du 29 janvier 2010, sous forme d'un acompte (soit 1 837 500 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 23 décembre 2009 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 1er juin 2010.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, il est précisé que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à une retenue à la source de 12,10 % au titre des prélèvements sociaux et sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40 %, sauf pour son bénéficiaire à exercer auprès de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18 %.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2008	1,15	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

3. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des données sociales et environnementales de notre activité.

PSB Industries est très soucieuse du respect de son environnement.

La consommation d'énergie a été de 105 GWh de gaz (147 GWh en 2008) et de 72 GWh d'électricité (82 GWh en 2008). PSB Industries n'a pas recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

La consommation d'eau est de 174 115 m³ (246 836 m³ en 2008). Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets. Ils sont majoritairement recyclés soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés.

Baikowski a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

L'ensemble des sites de CGL Pack (emballage sur mesure) sont certifiés ISO 14 000, ainsi que CMSI (emballage cosmétique-parfumerie)

4. DONNÉES SOCIALES

Les principales données sociales (n'incluant pas les sociétés mises en équivalence) pour les exercices 2009 et 2008 sont :

	2009	2008
Effectif total en fin de période	1 384	1 353
dont à temps partiel	52	60
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)	34 460	35 407
Effectif intérimaire	56	105
Dépenses d'intérim (milliers d'euros)	2 278	3 537
Nombre de recrutements en CDI*	273	191
Nombre de recrutements en CDD**	96	38
Nombre de départs*** (hors licenciements)	262	184
Nombre de licenciements	61	32
Nombre de jours d'absence	15 131	13 394
Nombre d'accidents du travail	71	66
Nombre d'heures de formation	8 008	13 701
Dépenses formation (milliers d'euros)	282	423
Nombre de personnes handicapées	32	33
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence de contrats d'intéressement	oui	oui

* dont Ceica plasticos(Mexique) 243

** dont Ceica plasticos(Mexique) 68

*** dont Ceica plasticos(Mexique) 210

Conditions de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique depuis 1996, où le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans nos usines françaises, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients.

5. FACTEURS DE RISQUES**5.1****Risques de taux d'intérêts et de change**

(voir rapport du président p. 14)

La gestion des risques de taux d'intérêts et de change liés à l'activité est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers classiques tels que cap, collar, option, achat ou vente à terme de devises. PSB Industries n'utilise pas de produits désactivants, et les opérations sont conclues avec des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité. La politique de gestion des risques répond à des objectifs de sécurité, de liquidité et de rentabilité. Il n'y a pas d'opération de spéculation, et les positions prises ne sont pas susceptibles de dégager des risques significatifs.

Les ventes réalisées par les sociétés françaises en devises étrangères se sont élevées en 2009 à 7,5 millions d'USD et à 312 millions de JPY. Ces ventes sont réalisées par le pôle chimie de spécialités, qui se couvre en utilisant des options, des couvertures à terme, ou en minorant ce montant via des achats dans la même devise.

La dette consolidée de PSB Industries est composée pour partie de taux variables majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois et pour partie de taux fixes (note 18). Les objectifs de répartition taux variables/taux fixes sont déterminés en fonction de l'évolution de l'endettement (remboursement et nouvel emprunt), et de l'évolution attendue des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est centralisée.

5.2**Risques actions**

Le portefeuille actions de PSB Industries se limite aux filiales et participations consolidées (note 18), et ne présente donc pas de caractère spéculatif.

5.3**Risques pays**

Bien que PSB Industries réalise 56% de son activité à l'export, le risque pays est très limité car les ventes concernent essentiellement des pays industrialisés.

Les ventes dans des pays à forte inflation sont marginales et ne concernent que des clients bénéficiant d'une surface financière irréprochable.

5.4**Risques industriels liés à l'environnement**

(voir rapport du président p. 14)

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution.

En fonction des quantités transformées ou consommées, ou des produits utilisés, les sites de PSB Industries sont soumis soit à déclaration soit à autorisation de la Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), ou d'autres organismes dans le cadre de filiale étrangère. Deux sites soumis à autorisation sont au 31 décembre 2009 en attente d'une réponse de la DRIRE.

Un audit environnemental est réalisé régulièrement par des sociétés externes, le dernier audit a été confié fin 2007 à la société Antéa.

En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1

Délais de paiement

Conformément à la réglementation en vigueur (art L441-6 et art D441-4 du code de commerce), vous trouverez ci-dessous la décomposition à la date de clôture de l'exercice du solde des dettes fournisseurs de PSB Industries par date d'échéance :

■ dettes fournisseurs	66 milliers d'euros
dont factures non parvenues	65 milliers d'euros
dettes échues	0
délai compris entre 0 et 30 jours	1 milliers d'euros

Il n'existe pas de factures fournisseurs en litige au 31 décembre 2009.

6.2

Opérations sur les actions PSB effectuées par les dirigeants

Déclarants :

Jean-Baptiste Bosson (président directeur général)

Alain Wirth (directeur général délégué)

Aucune opération n'a été réalisée.

6.3

L'actionnariat au 31 décembre 2009 (voir page. 5)

6.4

Utilisation de l'autorisation de rachat de titres sur l'exercice 2009

Suivant autorisation de notre assemblée générale ordinaire du 27 mai 2009 (5^{ème} résolution), nous vous informons que nous détenons, au 31 décembre 60 157 titres de notre société de 2 € de valeur nominale unitaire valorisés au prix unitaire moyen de 22,37 € en valeur brute et de 16,33 € en valeur nette après provision pour dépréciation.

Au cours de l'exercice, la société a acheté 25 773 actions au prix moyen de 16,14 € et vendu 31 588 actions au prix moyen de 16,27 €.

6.5

Augmentation de capital réservée aux salariés

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L225-129-6 alinéa 2 du code de commerce introduites par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, il est proposé une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la société, dans les conditions de l'article L443-5 du code de travail.

En vertu de ces dispositions, le conseil d'administration a l'obligation, lorsque les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du code de commerce représentent moins de 3 % du capital social, de faire statuer les actionnaires sur un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Cela signifie que cette augmentation de capital sera réservée aux adhérents d'un plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne salariale volontaire, à créer. Cette consultation doit être renouvelée tous les trois ans aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital restera inférieure à 3 %.

Enfin, en cas d'adoption de cette proposition par l'assemblée générale des actionnaires, cette dernière autoriserait le conseil d'administration à procéder dans un délai maximum de 26 mois à une augmentation de capital d'un montant maximum de 200 000 € qui serait réservée aux salariés adhérant au-dit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L443-5 du code de travail.

Une résolution devra être présentée au vote de l'assemblée générale afin que cette dernière autorise ou non le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés, étant précisé que l'adoption de cette proposition entraînera la suppression du droit préférentiel de souscription dont bénéficient les actionnaires.

7. JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale décide de fixer à 80 000 € le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2010.

8. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions est détaillée dans la partie gouvernement d'entreprise à la page 8.

9. EXAMEN DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de co-commissaires aux comptes titulaires des sociétés Mazars et Ernst & Young et Autres et de co-commissaires aux comptes suppléants de Messieurs Philippe Bouillet et Pascal Macioce arrivant à expiration avec la présente assemblée, nous vous proposons de :

- renouveler les co-commissaires aux comptes titulaires dans leurs fonctions,
- nommer de nouveaux co-commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Olivier Bietrix, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et la société Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex.

Les commissaires aux comptes susvisés exerceraient leur mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Etant précisé que les commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

10. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (VOIR PAGE 8)

11. RÉALISATION DES OPÉRATIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En application de l'article L. 225-209 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Nous mentionnons en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2009 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 27 mai 2008 et du 27 mai 2009 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 25 mai 2010.

11.1

Bilan du programme précédent

11.1.1

Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2008

L'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2008 de PSB Industries avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 27 novembre 2009, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2008
(jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 27 mai 2009**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 27 mai 2009	1,89 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 27 mai 2009	69 308
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2009	905 162 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 27 mai 2009 de 16,50 €	1 143 582 €

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
Flux bruts cumulés*					
- achats	22 420	NA	22,71	NA	509 231
- ventes/transferts	13 218	NA	28,03	NA	370 521
Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2008) et se termine le 27 mai 2009.

11.1.2

Programme autorisé par l'assemblée générale du 27 mai 2009

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 28 mai 2009
(jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 12 février 2010**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 12 février 2010	1,55 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre d'actions en portefeuille au 12 février 2010	56 907
Valeur comptable du portefeuille au 12 février 2010	1 025 464
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 12 février 2010	957 176

	Nombre de titres	Echéance maximale	Cours moyen de la transaction moyenne	Prix d'exercice moyen	Montants (euros)
Flux bruts cumulés*					
- achats	27 617	NA	16,70	NA	461 109
- ventes/transferts	40 018	NA	16,54	NA	662 026
Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme					
Positions ouvertes à l'achat					
- options d'achat achetées	NA	-	-	-	-
- achats à terme	NA	-	-	-	-
Positions ouvertes à la vente					
- options d'achat vendues	NA	-	-	-	-
- ventes à terme	NA	-	-	-	-

* La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (28 mai 2009) et se termine le 12 février 2010.

Au 12 février 2010, PSB Industries détient 56 907 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Oddo Corporate Finance) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

11.2 Principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 25 mai 2010

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce.

11.2.1

Objectif du programme de rachat

La société PSB Industries entend utiliser un programme de rachat d'actions avec pour objectif par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

11.2.2

Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de l'autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de l'autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 40 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 14 700 000 €.

11.2.3

Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la société sont cotées à NYSE Euronext Paris
Code ISIN FR0000060329.

11.2.4

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

11.2.5

Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 25 novembre 2011 inclus et se substitue à la précédente autorisation.

12. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L 225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes : La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB Industries sont décrites dans la partie «structure actionnariale ».

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires, les familles Cachat, Entremont, Wirth étant réputées agir de concert. Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration en cas de révocation.

Les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration ne font l'objet d'aucune particularité par rapport aux textes légaux.

13. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

PSB Industries consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées, et sont à la pointe du progrès en terme d'innovation.

Sur l'exercice 2009, les frais de recherche et développement ont atteint 2,9 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2008) et n'incluent pas la coopération sous forme de co-développement avec nos clients.

Quelques exemples traduisent le caractère novateur de PSB Industries :

■ Pour Baikowski (chimie de spécialités)

L'alumine ultra-pure haute densité destinée à la fabrication de substrat en saphir pour LED est déjà préindustrialisée.

Les formulations de luminophores destinées au marché de l'éclairage fluorescent ont fait l'objet d'un dépôt de brevet. Elles permettent d'obtenir des économies sensibles sur l'ensemble des matériaux utilisés dans cette application.

Les spinelles destinées à la fabrication de fenêtres transparentes en céramiques pour blindés sont en cours de qualification.

■ Pour CGL Pack (emballage sur mesure)

En 2009, CGL Pack maintient son positionnement dans la conception et fabrication de solutions d'emballages innovantes et optimisées en axant son travail sur les 3 volets du développement durable (économique, environnemental, humain).

Le développement d'une nouvelle gamme d'emballages standard :

La gamme cube : pour les marchés de la distribution non alimentaire : des boîtes transparentes avec couvercles fabriquée en RPET, une matière issue du recyclage des bouteilles d'eau minérale.

La mise en place d'une stratégie commerciale en Allemagne :

avec un agent commercial allemand pour le développement de nouvelles affaires en direct avec ce pays.

Concrétisation de dossiers clients sur la base des concepts d'emballage créés en 2008 :

Optimum pack : concept carton/plastique : un 1^{er} dossier client Menu du Monde : fromages apéritifs

Quattro : concept sécable multi-portions : un 1^{er} dossier client avec Carib'Fruits : bananes séchées

La poursuite de son action environnementale et la confirmation de son image de leader dans ce domaine :

- le développement des matériaux intégrant de la matière recyclée : RPET (issu du recyclage des bouteilles d'eau minérale),
- le travail de recherche sur des bio-matériaux,
- l'investissement dans des broyeurs sur chacun de ses deux sites de production (Annecy et Lorient) pour réintégrer les chutes de thermoformage,
- le renforcement de l'éco-conception qui commence dès la phase design et se poursuit tout au long du cycle de développement de l'emballage,
- la diffusion auprès de nombreux clients de la méthode de calcul Eco-Bilan 3x3® : méthode auditée et validée par le cabinet Bio Intelligence Service ; elle permet d'établir un bilan chiffré et précis de l'impact environnemental des emballages que CGL Pack propose à ses clients.

■ Pour Texen (emballage cosmétique parfumerie)

Les principaux travaux de recherche et développement conduits par les entités Texen en 2009, pour répondre aux conceptions innovantes attendues par leurs clients, sont synthétisés ci-après.

Dans le secteur cosmétique et parfumerie, et plus particulièrement pour des articles de coiffes de parfum de formes toujours plus complexes, renforcement de notre expertise de transformation et de stabilisation post-transformation du surlyn. Renforcement de notre savoir-faire dans la maîtrise d'œuvre globale de fourniture de flacon de parfum avec l'intégration d'opérations d'assemblage et de collage de composants en plastique et verre.

Poursuite des travaux de conceptions innovantes d'applicateurs de mascaras et de lip gloss.

Perfectionnement des processus automatiques d'assemblage et de contrôle de 'sous-ensembles moteurs vibrants'.

Dans le secteur médical, conception et fabrication d'un cathéter réalisé par bi-injection PP / TPE sur la base d'un moule rotatif à haute cadence.

Pour les clients du secteur automobile, conduite de travaux de recherche dans le domaine de la 'plastronique' qui consiste à intégrer des pistes conductrices par surmoulage, se substituant aux faisceaux externes de câbles.

Dans le secteur du bâtiment, co-développement d'une solution technique de suspente sous charpente permettant d'améliorer l'étanchéité à l'air de l'isolation.

BILAN (en milliers d'euros)

Actif	2009	2008	2007
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles (note 5)	94 277	98 801	97 144
Goodwill (note 4)	29 022	29 238	21 747
Immobilisations incorporelles (note 4)	771	995	116
Titres mis en équivalence (note 6)	2 132	2 220	1 680
Immobilisations financières (note 7)	434	267	244
Instruments financiers dérivés long terme (note 19)	176	687	-
Impôts différés actifs (note 28)	1 082	2 234	1 422
Total des actifs non courants	127 894	134 442	122 353
Actifs courants			
Stocks (note 8)	32 506	38 461	36 091
Clients et comptes rattachés (note 9)	33 664	43 395	48 354
Créances d'impôt courant	1 992	2 438	2 017
Autres créances (note 10)	4 646	4 866	5 363
Instruments financiers dérivés court terme (note 19)	364	453	-
Trésorerie et équivalents (note 11)	8 590	5 691	6 066
Total des actifs courants	81 762	95 304	97 891
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-
Total des actifs	209 656	229 746	220 244
Passif			
Capitaux propres (note 12)			
Capital social	7 350	7 350	7 350
Primes	10 122	10 122	10 122
Réserves	49 428	45 622	41 798
Ecart de conversion	(1 031)	(182)	(1 619)
Résultat de l'exercice	4 545	6 928	10 606
Capitaux propres part du groupe	70 414	69 840	68 257
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total capitaux propres	70 414	69 840	68 257
Passif non courants			
Dettes financières long terme	46 962	50 178	67 918
Options de vente octroyées aux minoritaires	3 402	3 207	5 951
Instruments financiers dérivés long terme (note 19)	1 323	1 401	-
Passif financier à plus d'un an (note 13)	51 687	54 786	73 869
Impôts différés passifs (note 28)	2 654	3 794	3 059
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 14)	4 795	4 513	4 723
Autres passifs non courants	-	-	-
Total passifs non courants	59 136	63 093	81 651
Passif courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	18 465	25 215	28 412
Dettes financières à moins d'un an (note 13)	42 586	49 331	20 283
Instruments financiers dérivés court terme (note 19)	1 068	1 845	-
Complément de prix (note 3)	-	1 436	-
Passif financier à moins d'un an	62 119	77 827	48 695
Dettes d'impôt courant	813	23	1 936
Autres dettes (note 17)	16 931	18 706	19 529
Provisions pour risques et charges courantes (note 15)	243	257	176
Total passifs courants	80 106	96 813	70 336
Total du passif	209 656	229 746	220 244

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	du 01/01/2009 au 31/12/2009	du 01/01/2008 au 31/12/2008
Chiffre d'affaires (note 29)	182 652	204 966
Coûts des ventes (note 22)	(148 376)	(161 183)
Frais de recherche et développement (note 23)	(2 927)	(2 987)
Frais commerciaux et de distribution	(10 172)	(11 657)
Coûts administratifs	(12 758)	(13 377)
Autres produits opérationnels (note 26)	2 109	888
Autres charges opérationnelles (note 26)	(630)	(164)
Résultat opérationnel	9 898	16 486
Coût net de l'endettement financier (note 27)	(3 656)	(4 226)
Autres produits et charges financiers (note 27)	531	(1 209)
Impôts (note 28)	(2 000)	(3 641)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 6)	51	105
Résultat net des activités ordinaires poursuivies de l'exercice	4 824	7 515
Activités abandonnées		
Profit/(perte) de l'exercice liée aux activités abandonnées	-	(118)
Part du groupe	4 545	6 928
Part revenant aux intérêts minoritaires	279	469
Résultat net consolidé de l'exercice	4 824	7 397
Résultat net part du groupe en euro par action (note 21)	1,26	1,92
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 21)	1,26	1,92
Résultat net part du groupe en euro par action des activités poursuivies (note 21)	1,26	1,95
Résultat net part du groupe dilué en euro par action des activités poursuivies (note 21)	1,26	1,95

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES** (en milliers d'euros)

	du 01/01/2009 au 31/12/2009	du 01/01/2008 au 31/12/2008
Résultat net consolidé de l'exercice	4 824	7 397
Ecart de conversion	(850)	1 437
Couverture de flux de trésorerie	(112)	(2 381)
ID sur couverture de flux de trésorerie	37	797
Couverture d'un investissement net en devises	293	(95)
ID sur couverture d'un investissement net en devises	(98)	245
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	37	473
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(12)	(158)
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(705)	318
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	4 119	7 715
dont part du groupe	3 832	7 220
dont intérêts minoritaires	287	495

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE (en milliers d'euros)

	du 01/01/2009 au 31/12/2009	du 01/01/2008 au 31/12/2008
Résultat consolidé	4 824	7 397
Résultat net consolidé des activités abandonnées	-	(118)
Résultat net consolidé des activités poursuivies	4 824	7 515
Amortissements et provisions des immobilisations	16 434	15 906
Dotations nettes aux provisions inscrites au passif	308	505
Quote-part dans le résultat des co-entreprises	(30)	(36)
Coût net de l'endettement financier et dividende reçu	3 645	4 198
Impôts courants et différés	2 000	3 641
(Plus)/moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	249	106
Autres variations sans incidence sur la trésorerie	-	-
Variation des besoins en fond de roulement	7 629	195
Impôts payés	(551)	(4 736)
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités poursuivies	34 508	27 294
Flux net de la trésorerie d'exploitation lié aux activités abandonnées	-	162
Flux net de la trésorerie d'exploitation	34 508	27 456
Investissement net d'exploitation	(12 212)	(13 542)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(372)	(716)
Investissement/désinvestissement financier net	-	(12 621)
Variation de prêts	6	(101)
Produits financiers de trésorerie	43	151
Dividendes reçus	67	71
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités poursuivies	(12 468)	(26 758)
Flux net de la trésorerie d'investissement lié aux activités abandonnées	-	308
Flux net de la trésorerie d'investissement	(12 468)	(26 450)
Actions propres	189	(941)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 146)	(5 069)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(185)	(340)
Augmentation des passifs financiers	16 967	22 632
Diminution des passifs financiers	(28 172)	(13 242)
Intérêts versés	(3 754)	(4 409)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités poursuivies	(19 101)	(1 369)
Flux net de la trésorerie de financement lié aux activités abandonnées	-	(130)
Flux net de la trésorerie de financement	(19 101)	(1 499)
Incidence des variations des cours de devises	(39)	117
Variation de trésorerie	2 900	(376)
Trésorerie et équivalents en début d'année	5 690	6 066
Trésorerie et équivalents en fin d'année	8 590	5 690

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en CP	Total	Intérêts minoritaires	Total
Au 01/01/2008	7 350	10 122	(761)	54 936	(155)	71 492	-	71 492
Acompte sur dividendes	-	-	-	(2 389)	-	(2 389)	-	(2 389)
Retraitement IFC	-	-	-	(341)	(523)	(864)	(48)	(912)
Autres	-	-	-	18	-	18	8	26
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	40	40
Au 01/01/2008 retraité	7 350	10 122	(761)	52 224	(678)	68 257	-	68 257
Titres auto-détenus	-	-	(568)	-	-	(568)	-	(568)
Dividendes versés	-	-	-	(2 680)	-	(2 680)	(341)	(3 021)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(2 389)	-	(2 389)	-	(2 389)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(154)	(154)
Résultat net de la période	-	-	-	6 928	-	6 928	469	7 397
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	292	292	26	318
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	6 928	292	7 220	495	7 715
Au 31/12/2008	7 350	10 122	(1 329)	54 083	(386)	69 840	-	69 840
Au 01/01/2009	7 350	10 122	(1 329)	54 083	(386)	69 840	-	69 840
Titres auto-détenus	-	-	337	-	-	337	-	337
Dividendes versés	-	-	-	(1 758)	-	(1 758)	(184)	(1 942)
Acompte sur dividendes	-	-	-	(1 837)	-	(1 837)	-	(1 837)
Put minoritaires	-	-	-	-	-	-	(103)	(103)
Résultat net de la période	-	-	-	4 545	-	4 545	279	4 824
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(713)	(713)	8	(705)
Résultat net de la période et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	4 545	(713)	3 832	287	4 119
Au 31/12/2009	7 350	10 122	(992)	55 033	(1 099)	70 414	-	70 414

annexe aux comptes consolidés

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros

1. GÉNÉRALITÉS

PSB Industries est une société anonyme de droit français créée en 1905 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (BP 22, 74001 Annecy Cedex). Les titres de la société sont cotés à Euronext Paris, sur le marché Eurolist compartiment C (Mid Caps).

Les activités du groupe sont décrites en note 29.

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 février 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 25 mai 2010.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

2.2

Evolution du référentiel comptable

2.2.1

Evolution des normes IFRS

En 2009, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 1 révisée : présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »),
- IAS 23 révisée : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charge pour les actifs qualifiés,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations,
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : amendements relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation,
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 : amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée,
- Amendement IAS 39 : reclassement des actifs financiers, date d'application et transition,
- Amendement IFRS 7 : amendement relatif à l'amélioration des informations communiquées au titre des instruments financiers,
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : amendements relatifs aux dérivés incorporés,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} janvier 2009 (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- IFRIC 11 : plans d'options au sein d'un groupe,
- IFRIC 13 : programmes de fidélité clients,
- IFRIC 14 : écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions.

Seule l'entrée en vigueur d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du groupe étant précisé que ce texte n'a aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe :

■ La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon optionnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (« état de résultat global » ou « statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat et les charges et produits enregistrés en capitaux propres (non constatés en résultat). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers, et ce pour les états financiers complets.

Au 31 décembre 2009, le groupe n'a pas retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers mais présente désormais un « état du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et selon les formats proposés par la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

Le groupe PSB Industries n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences des autres textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2009, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe (IAS 24 révisée et IFRS 9), soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- IFRS 1 révisée : révision de la structure de la norme IFRS 1,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- Amendements IAS 39 : amendements relatifs aux éléments éligibles à la couverture,
- Amendement IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} juillet 2009 (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées,
- IFRS 9 : norme sur les instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- Amendements IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2.2.2

Changements comptables

- Changement de méthode

Au cours de l'exercice 2009, le groupe a modifié le mode de calcul et de comptabilisation de la provision pour indemnités de départ à la retraite. Conformément à l'option laissée par la norme IAS 19§93, les écarts actuariels sont désormais comptabilisés en capitaux

propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor. En outre, le calcul des engagements n'est désormais plus effectué au prorata des droits acquis, mais au prorata de l'ancienneté, ce mode de calcul étant plus adapté aux engagements à droits aléatoires qui caractérisent les régimes français des Indemnités de fin de carrière et de médaille du travail.

Ce changement de méthode rétrospectif a eu les effets suivants sur la présentation des exercices antérieurs et de l'exercice en cours :

Au 1^{er} janvier 2008

Augmentation de la provision pour retraite	1 367
Augmentation des impôts différés actifs	456
Augmentation des goodwill	65
Diminution des capitaux propres	(846)

Au 31 décembre 2008

Augmentation de la provision pour retraite	896
Augmentation des impôts différés actifs	299
Augmentation du goodwill	40
Diminution des capitaux propres	(557)

Au 31 décembre 2009

Ce changement de méthode étant intervenu au 1^{er} janvier 2009, il n'est pas possible de déterminer l'impact sur l'exercice en cours.

Ce changement de méthode est sans effet significatif sur les comptes de résultat 2008 et 2009. Il a conduit à comptabiliser, avant impôts, un produit de 473 K€ dans l'état des produits et charges comptabilisés en capitaux propres pour l'exercice 2008 (produit de 37 K€ pour l'exercice 2009)

Ce changement de méthode est sans effet sur le tableau des flux de trésorerie consolidé.

■ Correction d'erreur

Les acomptes sur dividendes décidés par le conseil d'administration avant la date de clôture sont désormais classés en autres passifs courants et non plus en capitaux propres.

Cette correction rétrospective a eu les effets suivants sur la présentation des exercices antérieurs et de l'exercice en cours :

Au 1^{er} janvier 2008

Diminution des capitaux propres	(2 389)
Augmentation des autres dettes	2 389

Au 31 décembre 2008

Diminution des capitaux propres	(2 389)
Augmentation des autres dettes	2 389

Au 31 décembre 2009

Diminution des capitaux propres	(1 838)
Augmentation des autres dettes	1 838

2.3

Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

■ Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.4

Résumé des jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

■ Jugement

Néant

■ Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivantes sont présentées ci-dessous.

■ Dépréciation du goodwill

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la

détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en note 4.

La valeur nette comptable du goodwill au 31 décembre 2009 est de 29 022 milliers € (et en 2008 de 29 238 milliers €).

■ Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 2.17 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

■ Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2009 s'élève à 4 795 milliers d'euros (en 2008, 4 513 milliers d'euros). De plus amples détails sont communiqués en note 14.

2.5

Résumé des principales méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

■ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles

de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB Industries en avait le contrôle.

■ Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

■ Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intragroupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Les profits internes résultant de transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2009 est fournie dans la note 3.

2.6

Regroupement d'entreprises

■ Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le

coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme goodwill à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (goodwill négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

■ Acquisition d'entreprises par achats successifs

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquises dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

2.7

Méthodes de conversion

■ Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une

couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Peso Mexicain ou Yen). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB Industries (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

2.8

Immobilisations incorporelles

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période maximale de 5 ans.

■ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

■ Amortissement

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Brevets et marques : 5 ans
- Frais de recherche et développement : 3 à 5 ans.

2.9

Immobilisations corporelles

A l'exception des terrains réévalués dans le cadre d'IFRS 1 (cf tableau variation des capitaux propres), les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

■ Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

■ Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions :	30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques	10 à 20 ans
- Matériels et outillages :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Matériels informatiques :	3 à 4 ans

■ Contrats de location

Comptabilisation chez le preneur :

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en

contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

2.10

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

■ Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Pour les besoins de ce test, le goodwill généré dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, est affectés à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (Informations complémentaires en note 2.6). Elle correspond au niveau auquel le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en note 4).

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en "autres produits et

charges d'exploitation" afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

■ Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de

Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

2.11 Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'oeuvre et une quote-part des frais généraux, (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12

Actifs/passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.13

Instruments financiers

■ Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

■ Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur

comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeurs.

- Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux).

Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux

produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeurs et plus ou moins values de cession.

- Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeurs.

- Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat :

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables.

Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

■ Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

■ Engagements de rachat sur intérêts minoritaires

Le groupe a accordé à un actionnaire minoritaire une option de vente de participations dans une filiale (Texen holding) consolidée par intégration globale. Le minoritaire ne peut exercer l'option qu'une fois par an pour un minimum de 5% du capital et un maximum de 8% du capital, sachant que la dernière tranche annuelle potentielle de cession d'actions se fera au plus tard au cours de l'année 2012, sur la base des résultats de l'exercice 2011. Le prix de rachat des titres est basé contractuellement sur des multiples de résultat et de MBA.

Les engagements d'achat par PSB Industries de ces intérêts minoritaires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier à la valeur actualisée du montant de l'achat. L'effet de l'actualisation est de 131 milliers d'euros en 2009 et de 66 milliers d'euros en 2008. Cette actualisation impacte directement le goodwill.

Lors de la comptabilisation initiale de ces options, PSB Industries a comptabilisé l'écart entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur actualisée du montant de l'achat en contrepartie de l'écart d'acquisition. La variation ultérieure de cette valeur actualisée pour la part du montant de l'achat excédant la juste valeur des intérêts minoritaires acquis est aussi enregistrée en contrepartie de l'écart d'acquisition.

La quote-part de résultat revenant aux minoritaires continue à leur être allouée dans le compte de résultat.

Bien que les traitements comptables appliqués soient différents des traitements comptables prévus par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées publiées par l'IASB le 10 janvier 2008, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 mais non encore adoptées dans l'UE, ils ont été maintenus afin d'appliquer aux périodes considérées un traitement comptable homogène et identique. Le traitement comptable prévu par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées dans le cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée sera la

comptabilisation de l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de PSB Industries.

■ Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;

- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;

- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui

est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;

le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ; et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

■ Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

2.14

Capital et réserves

■ Rachat d'actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

■ Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

2.15

Avantages du personnel

Types de régimes

■ Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

■ Régimes à prestations définies

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations

définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations corporate AA de duration similaire observé sur les marchés en 2009, soit 4,3 %.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.

■ Description des régimes à prestations définies dans le groupe PSB Industries

- Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

- Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

- Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

■ Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie

Il existait au sein du groupe PSB Industries des stock-options non transférables qui permettent à certaines catégories de salariés d'acquérir des actions des sociétés

dont ils sont salariés. La comptabilisation de ces stock-options est décrite en note 16. Le coût des stock-options accordées est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'attribution. Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits par le salarié qui se termine à la date à laquelle le salarié bénéficiaire devient créancier de la gratification.

Le groupe évalue les biens ou les services acquis, ainsi que le passif encouru à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le groupe réévalue la juste valeur à la date de chaque clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

■ Droit individuel à la formation

Le groupe a appliqué dans ses comptes, le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'Urgence

du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

Dans quelques cas limités (demande de congés individuel de formation (CIF) ou en cas de licenciement ou de démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 104,3 milliers d'heures au 31 décembre 2009.

■ Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en oeuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

■ Environnement

Le groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

2.17 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue

pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années.

2.18

Chiffre d'affaires, produits d'intérêts et dividendes

■ Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

■ Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

2.19

Taxe professionnelle et contribution économique territoriale (CET)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles cotisations seront donc classées en 2010 en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2009 pour la taxe professionnelle.

3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de PSB Industries et de ses filiales établis au 31 décembre 2009 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2008 et 2009 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
2009		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Société mise en équivalence	1	1
Sous-total	17	5
Total		22
2008		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	16	4
Société mise en équivalence	1	1
Sous-total	17	5
Total		22

Aucun mouvement de périmètre n'est survenu depuis le 31 décembre 2008 :

Liste des sociétés consolidées (autre PSB Industries)

(en% d'intérêts)	Lieu	31/12/2009	31/12/2008
Emballage Cosmétique Parfumerie			
CCM	01 Izerore	92	92
Ceica Industrie	01 Brion	92	92
CMSI	01 Attignat	92	92
Lecot	74 Cran Gevrier	92	92
Mayet	71 Pierre de Bresse	92	92
Rose	01 Bressolles	92	92
SR2P	01 Brion	92	92
Texen Services	01 Brion	92	92
Texen Holding	01 Brion	92	92
Ceica Plasticos de Mexico	Lerma-Mexique	92	92
Mar-Lee	Leominster MA-USA	92	92
Emballage sur mesure			
CGL Pack Anney	74 Metz-Tessy	100	100
CGL Pack Lorient	56 Queven	100	100
CGL Pack Service	74 Metz-Tessy	100	100
Chimie de spécialités			
Alko*	38 Condrieu	50	50
Baikowski	74 Poisy	100	100
Baikowski International Corporation	Charlotte NC-USA	100	100
Baikowski Malakoff Inc	Malakoff TX-USA	100	100
Baikowski Japan Corporation*	Tokyo-Japon	50	50
Autres activités			
PSB Trésorerie	74 Metz-Tessy	100	100
PSB Services	74 Metz-Tessy	100	100

* A l'exception de Baikowski Japan Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Total
Au 01/01/08	21 931	1 330	872	24 133
Acquisition	8 178	43	82	8 303
Cession	(249)	-	(49)	(298)
Variation de périmètre	-	-	777	777
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	1 024	(1)	24	1 047
Autres	(1 686)	-	40	(1 646)
Au 31/12/08	29 198	1 372	1 746	32 316
Acquisition	-	130	9	139
Cession	-	(5)	(176)	(181)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	(310)	-	(30)	(340)
Autres	134	-	-	134
Au 31/12/09	29 022	1 497	1 549	32 068
Dépréciation/Amortissement				
Au 01/01/08	(249)	(1 224)	(862)	(2 335)
Dotation	-	(43)	(77)	(120)
Reprise	-	-	14	14
Variation de périmètre	249	-	71	320
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	1	(3)	(2)
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/08	-	(1 266)	(857)	(2 123)
Dotation	-	(130)	(132)	(262)
Reprise	-	4	98	102
Variation de périmètre	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-
Change	-	-	6	6
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/09	-	(1 392)	(885)	(2 277)
Valeur nette				
Au 01/01/08	21 682	106	10	21 798
Au 31/12/08	29 198	106	889	30 193
Au 31/12/09	29 022	105	664	29 791

Goodwill net	31/12/2009		31/12/2008	
	net	dont perte de valeur	net	dont perte de valeur
Baikowski	858	-	858	-
CCM	5 679	-	5 679	-
CGL Pack Service	668	-	668	-
CGL Pack Lorient	2 828	-	2 828	-
CMSI	1 416	-	1 416	-
Mayet	3 358	-	3 358	-
Rose	624	-	624	-
Texen	4 378	-	4 284	-
Mar Lee	8 892	-	9 202	-
Autres	321	-	321	-
Total	29 022	-	29 238	-

A fin décembre 2009, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans et d'une valeur terminale. Les trois premières années des flux de trésorerie futurs sont issues des budgets et des plans à 3 ans approuvés par la Direction Générale, et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 2,5 % et 8 % pour les 7 années suivantes (taux uniforme de 2,5 % en 2008).

La croissance moyenne pour les 10 années est de 6 % (3 % en 2008) et un taux de marge opérationnelle variant en fonction du taux de couverture des frais fixes.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), est de 12,6 en 2009 (13,5 % en 2008).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la dixième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini de 1,5 % (1,5 % en 2008).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

Sensibilité des tests de pertes de valeur

Comme indiqué en note 2.4, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes.

Les cash-flows futurs des trois premières années sont issus des budgets et des plans à trois ans. Ils ont été déterminés avec la plus grande prudence tout en intégrant la fin du phénomène de déstockage chez nos clients. Une seule UGT (CGL Pack Lorient) présente une valeur recouvrable des capitaux investis proche de sa valeur comptable, Pour les autres UGTs, il faudrait retenir une hypothèse d'un taux de croissance moyen de 2 % entre 2009 et 2019 (versus 6 %) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

- une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet de générer, pour une UGT (CGL Pack Lorient), des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures de 1 684 milliers d'euros à la valeur comptable.

- une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de générer, pour une UGT (CGL Pack Lorient), des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures de 883 milliers d'euros à la valeur comptable.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avances	Autres	Total
Au 01/01/08	49 251	132 602	5 645	10 701	198 199
Acquisition	3 501	6 447	5 015	1 332	16 294
Cession	(1 559)	(4 402)	(398)	(443)	(6 802)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	1 804	(14)	21	1 811
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	(145)	(169)	(36)	22	(328)
Autres	3 224	2 822	(6 140)	149	55
Au 31/12/08	54 273	139 105	4 071	11 780	209 229
Acquisition	1 085	5 161	5 472	758	12 476
Cession	(27)	(3 215)	(336)	(310)	(3 888)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	(38)	(382)	(24)	(24)	(468)
Autres	2 027	2 369	(4 461)	77	12
Au 31/12/09	57 320	143 037	4 721	12 281	217 360
Amortissement					
Au 01/01/08	(14 500)	(80 151)	(234)	(6 170)	(101 055)
Dotation	(1 975)	(12 649)	-	(989)	(15 614)
Reprise	388	4 069	234	313	5 004
Variation de périmètre	-	954	-	281	1 235
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	29	180	-	-	208
Autres	(357)	151	-	-	(206)
Au 31/12/08	(16 415)	(87 446)	-	(6 567)	(110 428)
Dotation	(2 051)	(12 963)	-	(1 178)	(16 193)
Reprise	22	3 069	-	244	3 335
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	13	179	-	10	202
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/09	(18 431)	(97 161)	-	(7 491)	(123 083)
Valeur nette					
Au 01/01/08	34 751	52 451	5 411	4 531	97 144
Au 31/12/08	37 858	51 659	4 071	5 213	98 801
Au 31/12/09	38 889	45 876	4 721	4 790	94 277

Valeur Brute en crédit bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
Au 01/01/08	1 465	20 331	13 685	87	35 568
Acquisition	609	581	-	-	1 190
Cession	(329)	-	(135)	-	(464)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	(261)	-	(261)
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	206	-	-	206
Au 31/12/08	1 745	21 118	13 290	87	36 240
Acquisition	-	-	-	-	-
Cession	-	-	(395)	-	(395)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/09	1 745	21 118	12 895	87	35 845
Amortissement du crédit bail					
Au 01/01/08	-	(8 266)	(12 630)	19	(20 877)
Dotation	-	(739)	(590)	(15)	(1 344)
Reprise	-	-	135	-	135
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	196	-	196
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	(3)	-	(3)
Autres	(206)	-	-	-	(206)
Au 31/12/08	-	(9 211)	(12 891)	5	(22 100)
Dotation	-	(730)	(552)	(20)	(1 302)
Reprise	-	-	395	-	395
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actif disponible à la vente	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(3)	(3)
Au 31/12/09	-	(9 941)	(13 048)	(18)	(23 007)
Valeur nette					
Au 01/01/08	1 465	12 065	1 055	106	14 691
Au 31/12/08	1 745	11 907	399	92	14 140
Au 31/12/09	1 745	11 177	(153)	69	12 838

6. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés est résumée ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		Résultat net
	% détenu	Capitaux propres	
Baikowski Japan Corporation			
Au 31/12/09	50	2 081	51
Au 31/12/08	50	2 170	105
Alko			
Au 31/12/09	50	50	-
Au 31/12/08	50	50	-

* après retraitements de consolidation

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko	
	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
Actifs non courants	7 506	2 248	8 560	2 415
Actifs courants	4 506	428	5 410	619
Passifs non courants	4 280	1 170	4 666	1 508
Passifs courants	3 570	1 405	4 963	1 426
Chiffre d'affaires	8 186	2 092	13 071	2 529
Résultat opérationnel	236	71	464	122
Résultat net	102	1	209	-

7. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2009	31/12/2008
Prêts	153	128
Dépôts et cautionnements	71	76
Autres	211	63
Total	435	267

8. STOCKS

Ils se décomposent de la manière suivante :

Au 31/12/2009	Brut	Dépréciation	Net	Net (31/12/2008)
Matières premières	10 736	(418)	10 318	10 727
En-cours	5 954	(139)	5 815	6 004
Produits finis	14 476	(753)	13 723	18 573
Marchandises	2 650	-	2 650	3 157
Total	33 816	(1 310)	32 506	38 461

Ces montants sont présentés après élimination des marges internes comprises dans les stocks et en-cours des entités Baikowski et Texen.

Le détail des provisions sur stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Total
Au 01/01/09	(307)	(50)	(647)	(1 004)
Augmentation	(233)	(130)	(526)	(889)
Utilisation	119	33	325	477
Reprise	-	7	93	100
Change	3	-	2	5
Autres	-	-	-	-
Au 31/12/09	(418)	(139)	(753)	(1 310)

9. CLIENTS

	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés < 1 an	33 869	43 852
Clients et comptes rattachés > 1 an	-	-
Provisions pour dépréciation	(205)	(457)
Total	33 664	43 395

La variation des provisions clients est précisée ci-après :

	2009	2008
Au 1^{er} janvier	(457)	(387)
Dotations	(93)	(104)
Utilisations	264	45
Reprise	81	74
Variation de périmètre	-	(84)
Change	-	(1)
Au 31 décembre	(205)	(457)

Au 31 décembre, l'analyse des créances à recevoir est la suivante :

	2009	2008
Clients nets	33 664	43 395
Clients nets sans retard	30 534	39 514
Retards non provisionnés		
< 30 jours	2 433	2 465
30 - 60 jours	440	819
60 - 90 jours	127	256
90 - 120 jours	57	176
> 120 jours	73	165

Les retards supérieurs à 120 jours concernent principalement des litiges.

La société n'a pas jugé utile de provisionner une partie de ces créances, compte tenu de la forte probabilité de recouvrement.

10. AUTRES CRÉANCES

Elles se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sociales	104	19
Créances fiscales	2 600	2 487
Instruments financiers	-	-
Charges constatées d'avance	848	911
Autres créances	1 095	1 449
Sous-total	4 647	4 866
Provisions pour dépréciation	-	-
Total	4 647	4 866

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2009	31/12/2008
Disponibilités	3 782	1 149
Placements court terme	4 808	4 542
Total	8 590	5 691

Les disponibilités ont une maturité très courte de 1 à 2 jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre de un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).

12. CAPITAUX PROPRES

12.1

Capital

Au 31 décembre 2009, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2009.

Il n'existait pas au 31 décembre 2008 et 2009 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Actions propres	31/12/2009	31/12/2008
en nombre de titres	60 157	65 972
en valeur	983	869

Le nombre moyen d'actions propres sur l'année s'élève à 64 109 en 2009 et 58 844 en 2008. Ce chiffre est utilisé pour déterminer le résultat net par action.

12.2

Ecart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (note 2.7 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2009 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,4406	1,3933
Peso mexicain	18,9223	18,7841
Yen	133,16	130,2344

12.3

Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2009	en euro/action	en Keuros
Dividende proposé à l'assemblée générale	1,00	3 675
Acompte versé au 29 janvier 2010	0,50	1 838
Solde restant à verser	0,50	1 837
Total	1,00	3 675

Au titre de l'année 2008

Dividende proposé à l'assemblée générale	1,15	4 226
Acompte versé au 30 janvier 2009	0,65	2 389
Solde versé	0,50	1 837
Total versé	1,15	4 226

Cette distribution n'aura pas de conséquence fiscale pour le groupe.

12.4 Intérêts minoritaires

Compte tenu du traitement retenu pour les options de vente détenues par un actionnaire minoritaire (note 2.21), ce poste a été ramené à zéro depuis 2004.

13. PASSIF FINANCIER

13.1 Détail des dettes financières

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers les établissements de crédit	42 061	42 677
Crédit de trésorerie moyen terme	-	1 411
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	3 831	4 933
Autres dettes financières	1 070	1 157
Dettes financières long terme	46 962	50 178
Dettes envers les établissements de crédit	17 262	21 594
Crédit de trésorerie moyen terme	6 128	6 132
Crédit de trésorerie court terme	17 463	19 195
Découverts bancaires	43	158
Crédit-bail	1 102	1 321
Autres dettes financières	588	931
Dettes financières à moins d'un an	42 586	49 331
Total des dettes financières	89 548	99 509
Options de vente octroyées aux minoritaires	3 402	3 207
Instruments dérivés long terme	1 323	1 401
Instruments dérivés court terme	1 068	1 845
Complément de prix	-	1 436
Total passif financier	95 341	107 398

13.2 Analyse par devise du passif financier

	31/12/2009	31/12/2008
Euro	79 780	87 959
Dollar	14 855	19 403
Peso mexicain	706	3 6
Total	95 341	107 398

13.3 Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2009	31/12/2008
2009	-	53 090
2010	43 654	19 514
2011	15 942	12 101
2012	15 565	8 520
2013	8 992	6 239
2014	5 107	3 208
2015 et au-delà	6 081	4 726
Total	95 341	107 398

13.4**Covenants et clauses de maintien d'actionnariat**

Au 31 décembre 2009, 10 millions d'euros sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts. Elles portent sur les ratios financiers suivants :

Fonds propres / total bilan supérieur à 25 %

Endettement net / marge brute d'autofinancement inférieur à 3 ou à 4

Endettement net / fonds propres inférieur à 1 ou à 1,3 ou à 1,5

Il n'existe pas de ratios relatifs au cours de l'action PSB Industries, et certains prêts peuvent devenir exigibles en cas de la perte de la moitié du capital social.

Tous ces ratios étaient respectés à fin décembre 2009. A fin décembre 2008, certains covenants n'étaient pas respectés aussi une dette de 5,1 M€ avait été reclassée de long terme à court terme. Fin 2009, les covenants étant respectés, cette dette a été reclassée de court terme à long terme.

Par ailleurs, les dettes financières sont assorties de clauses de maintien d'actionnariat à hauteur de 21,8 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros également assorties de clauses portant sur des ratios financiers).

13.5**Taux d'intérêt des dettes financières**

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, principalement l'Euribor. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable à taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

	31/12/2009	31/12/2008
Total taux fixe	74 644	74 810
Total taux variable	14 904	24 699
Total	89 548	99 509

La juste valeur des dettes financières à taux fixe est de 76 276 milliers d'euros au 31/12/2009.

13.6**Principaux emprunts à taux fixe**

	Echéance	31/12/2009	31/12/2008
Emprunt 2,55 %	2014	196	-
Emprunt 2,80 %	2011	149	257
Emprunt 3,00 %	2010	100	200
Emprunt 3,00 %	2010	75	175
Emprunt 3,00 %	2010	120	280
Emprunt 3,15 %	2010	135	315
Emprunt 3,35 %	2010	19	93
Emprunt 3,45 %	2014	1 500	-
Emprunt 3,45 %	2014	750	-
Emprunt 3,45 %	2014	750	-
Emprunt 3,75 %	2014	713	-
Emprunt 3,75 %	2014	1 425	-
Emprunt 3,75 %	2014	713	-
Emprunt 3,85 %	2013	1 812	2 223
Emprunt 4,10 %	2013	1 350	1 618
Emprunt 4,10 %	2013	1 350	1 618
Emprunt 4,20 %	2015	1 620	1 876
Emprunt 4,25 %	2011	350	550
Emprunt 4,25 %	2011	175	275
Emprunt 4,25 %	2011	175	275
Emprunt 4,45 %	2014	2 034	2 433
Emprunt 4,45 %	2012	425	594
Emprunt 4,50 %	2012	500	700
Emprunt 4,50 %	2012	500	700
Emprunt 4,50 %	2012	250	350
Emprunt 4,50 %	2012	250	350
Emprunt 4,55 %	2012	750	1 050
Emprunt 4,55 %	2012	250	350
Emprunt 4,55 %	2012	250	350
Emprunt 4,55 %	2012	250	350
Emprunt 4,60 %	2012	529	724
Emprunt 4,60 %	2012	264	362
Emprunt 4,60 %	2012	264	362
Emprunt 4,65 %	2012	550	750
Emprunt 4,65 %	2012	550	750
Emprunt 4,70 %	2012	1 200	1 600
Emprunt 4,70 %	2013	650	850
Emprunt 4,85 %	2014	1 275	1 524
Emprunt 4,90 %	2013	300	384
Emprunt 5,30 %	2025	1 300	-
Emprunt 5,60 %	2013	814	1 004
Emprunt 5,60 %	2013	349	430
Emprunt 5,80 %	2013	435	557
Emprunt 6,60 %	2012	301	402
Emprunt 7,30 %	2012	339	490
Emprunt Crédit Bail 4,64 %	2010	97	188
Emprunt Crédit Bail 5,22 %	2009	-	235
Emprunt Crédit Bail 5,46 %	2013	928	1 169
Emprunt Crédit Bail 5,48 %	2018	1 913	2 072
Emprunt Crédit Bail 6,05 %	2014	428	434
Emprunt Crédit Bail 7,57 %	2010	281	620
Total		31 507	31 889

	31/12/2009	31/12/2008
Autres emprunts taux fixes	1 483	2 143
Emprunts à taux variables swapés à taux fixe	41 654	40 778
Total dettes financières à taux fixe	74 644	74 810

13.7

Options de vente détenues par un actionnaire minoritaire

Cette rubrique représente une dette envers un actionnaire minoritaire auquel le groupe a accordé une option de vente des titres d'une filiale (Texen holding) consolidée par intégration globale. Le minoritaire ne peut exercer l'option qu'une fois par an pour un minimum de 5% du capital et un maximum de 8% du capital, sachant que la dernière tranche annuelle potentielle de cession d'actions se fera au plus tard au cours de l'année 2012, sur la base des résultats de l'exercice 2011.

14. PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

Hypothèses actuarielles principales retenues :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'actualisation	4,30 %	5,0 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires	2,50 - 4,30 %	3,3 %
Table de mortalité	TF 00-02	TF 00-02
Age moyen de départ	60 ans	63 ans

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagements provisionnés au bilan
31/12/2007	4 723	-	4 723
Coût 2008	553	-	553
Variation actuarielle	(473)	-	(473)
Changement régime/périmètre	(156)	-	(156)
Paiements	(137)	-	(137)
Au 31/12/08	4 510	-	4 510
Coût 2009	578	-	578
Variation actuarielle	(37)	-	(37)
Changement régime/périmètre	-	-	-
Paiements	254	-	254
Au 31/12/09	4 797	-	4 797

Composante de la charge annuelle	31/12/2009	31/12/2008
Coût des services passés	364	363
Charge d'intérêt	214	190
Charge de l'exercice	578	553
Coût des ventes	442	434
Recherche et développement	34	24
Commercial	47	18
Administratif	55	77
Total	578	553

15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Valeur brute	Restructurations	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/09	-	29	-	228	257
Dotations	-	-	69	64	133
Utilisations	-	(29)	-	(114)	(143)
Reprise	-	-	-	(4)	(4)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-
Au 31/12/09	-	-	69	174	243

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 2 et 5 ans.

L'entreprise ne disposant pas d'un droit inconditionnel de différer leurs règlements pour au moins douze mois à compter de la date de clôture, les provisions pour risques et charges sont classifiées en passif courant.

Impact sur le compte de résultat :

	Opérationnel	Financier	Total 2009	Total 2008
Dotations	133	-	133	240
Utilisations	(143)	-	(143)	(128)
Reprise	(4)	-	(4)	(4)

16. PAIEMENT EN ACTIONS

Un plan d'intéressement réservé à certains salariés a été mis en place au sein du groupe, et les dernières options en circulation ont été exercées au cours de l'exercice 2008. Les options attribuées au titre de ce plan ne pouvaient être exercées que dans une période comprise entre la sixième et la dixième année suivant leurs dates d'attribution, ces options ne concernaient pas le titre de la société mère.

Dans le cadre de ce plan, il avait été prévu une promesse de vente des actions émises au profit de PSB Industries, et une promesse d'achat des actions émises au profit du bénéficiaire de l'option de souscription.

Le prix d'achat est fonction d'un multiple d'EBIT, et varie donc en fonction des résultats annuels.

Bien que l'exercice de ces options se traduise par les créations d'actions, ce paiement en actions est considéré, conformément à IFRS 2, comme réglé en trésorerie compte tenu de ses caractéristiques décrites ci-dessus.

Selon cette norme, un passif représentant l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du dirigeant doit être comptabilisé et réévalué à la juste valeur à chaque clôture. Toute variation de juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat. La juste valeur du passif est déterminée à partir de multiples d'EBIT estimés sur la période 2004-2007. L'exercice 2008 de ces options n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options :

	2009	2008
En circulation en début de période	-	1 684
Attribuées durant la période	-	-
Annulées durant la période	-	-
Exercées durant la période	-	1 684
Expirées pendant la période	-	-
En circulation à la fin de la période	-	-
Exercables à la fin de la période	-	-

17. AUTRES DETTES

	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus	1 041	797
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 700	2 302
Instruments financiers	-	-
Dettes sociales	8 668	9 610
Dettes fiscales	1 346	1 321
Acompte sur dividendes	1 838	-
Produits constatés d'avance	1 368	773
Dettes diverses	970	1 514
Total	16 931	16 317

Les autres dettes ne portent pas intérêt et leurs échéances sont inférieures à un an.

18. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change lié à l'activité et au financement du groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Le groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

18.1

Risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières, et gérer la répartition de la dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

Les contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt permettent au groupe d'emprunter à taux variable, ou inversement à taux fixe, et d'échanger le taux de la dette contre un taux fixe, ou inversement un taux variable.

L'achat d'options sur taux d'intérêt, des plafonds sur taux (caps) ou des tunnels (collars) fait également partie de la stratégie de couverture de la dette à taux variable. Les options permettent, moyennant le paiement d'une prime de recevoir ou de payer un différentiel entre deux taux.

18.2

Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Ce tableau indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0%) de l'Euribor 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence l'Euribor 3 mois moyen de l'année 2009 (1,23 %).

Cette simulation ne porte que sur la dette à taux variable non couverte par un instrument financier (14,9 millions d'euros).

	-1 %	+1 %	+2 %
Produits de trésorerie ou équivalents	(86)	86	172
Coût de l'endettement financier brut	149	(149)	(298)
Coût net de l'endettement financier	63	(63)	(126)

18.3**Risque de change**

La politique générale du groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du secteur d'activité « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA et au Japon. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre.

Le groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2009, tous les instruments dérivés utilisés par le groupe pour couvrir son risque de change n'étaient pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

Certains instruments dérivés, bien qu'en conformité avec la politique de gestion des risques de taux et de change de PSB Industries, ne remplissent pas les conditions requises pour appliquer les traitements de comptabilité de couverture et sont de ce fait classés en «Négoce».

18.4**Sensibilité au taux de change**

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du JPY, en prenant pour référence le taux moyen pour l'année 2009 (1,3933 pour l'USD et 130,2324 pour le JPY).

Seuls les instruments de couverture existants au 31/12/2009 sont pris en compte pour déterminer l'impact.

Variation du cours moyen	USD	JPY	
+15 %	1.6023	149,7673	
+10 %	1,5326	143,2556	
+5 %	1.4630	136,7440	
-5 %	1,3236	123,7208	
-10 %	1,2540	117,2092	
-15 %	1,1843	110,6975	
Impact sur le résultat opérationnel	USD	JPY	Total
+15 %	(270)	147	(123)
+10 %	(216)	164	(52)
+5 %	(140)	182	42
-5 %	30	224	254
-10 %	109	264	373
-15 %	199	417	616

18.5**Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

18.6**Risque de liquidité**

L'objectif de PSB Industries est d'avoir 60% des échéances des emprunts à plus d'un an, et de maintenir un équilibre entre la flexibilité des financements via le recours à des découverts bancaires et des crédits court terme, et la continuité des financements.

A fin décembre 2009, cet objectif n'était pas atteint et 52 % des emprunts avaient une échéance à plus d'un an. Afin de limiter tout risque de liquidité, le groupe a obtenu en 2009 une ligne de crédit long terme de 12,5 millions d'euros amortissable sur 7 ans.

A fin décembre, cette ligne n'était pas utilisée.

au 31/12/08	Prêts et emprunts productifs d'intérêts	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
Echu	7 040	1 873	1 134	10 047
≤ 3 mois	7 042	22 952	9 744	39 738
3 à 12 mois	35 248	390	3 869	39 507
1 à 5 ans	42 246	-	-	42 246
> 5 ans	7 933	-	-	7 933
Total	99 509	25 215	14 747	139 471
au 31/12/09				
Echu	224	822	277	1 323
≤ 3 mois	8 850	17 213	10 978	37 041
3 à 12 mois	33 512	429	3 266	37 207
1 à 5 ans	40 880	-	-	40 880
> 5 ans	6 082	-	-	6 082
Total	89 548	18 464	14 521	122 533

18.7**Risque de capital**

PSB Industries gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres. La politique de PSB Industries est de profiter de l'effet de levier sans que ce ratio excède 100 %.
- L'autre égal à l'endettement net divisé par la marge brute d'autofinancement (MBA).

L'endettement net ne doit pas dépasser 3 années de MBA.

PSB Industries n'anticipe pas de difficultés de remboursement, malgré le dépassement actuel de ces deux ratios.

	2009	2008
Prêts et emprunts productifs d'intérêts	89 548	99 509
Trésorerie et équivalents	(8 590)	(5 691)
Endettement net (1)	80 958	93 818
Capitaux propres (2)	70 414	69 840
Gearing ratio (1)/(2)	115,0 %	134,3 %
Résultat net	4 824	7 397
Amortissements et provisions	16 434	15 906
MBA (3)	21 258	23 303
(1)/(3)	3,8	4,3

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

19.1

Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2009

■ Instruments de change

Couverture de juste valeur	Montant notionnels	Valeurs de marché
USD achat à terme	en Kdevises	en Keuros
2010	3 243	48
2011	2 571	40
Total	5 814	88
<hr/>		
JPY achat de Put		
2010	255 000	246
Total	255 000	246
<hr/>		
Couverture de flux de trésorerie		
JPY vente à terme		
2010	40 000	6
Total	40 000	6
<hr/>		
USD achat de Put		
2010	2 160	34
Total	2 160	34

■ Instruments de taux d'intérêts

Couverture de flux de trésorerie		
Achat de Cap		
2010	2 500	30
2011	2 500	30
2012 et plus	9 036	106
Total	14 036	166
<hr/>		
Instruments financiers dérivés actifs court terme		364
Instruments financiers dérivés actifs long terme		176

19.2**Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2009****■ Instruments de change**

Couverture de flux de trésorerie	Montant notionnels	Valeurs de marché
----------------------------------	--------------------	-------------------

Négoce**JPY vente de Call**

2010	255 000	-
Total	255 000	-

USD vente de Call

2010	2 160	(52)
Total	2 160	(52)

■ Instruments de taux d'intérêts**Vente de Floor**

2010	2 500	(140)
2011	2 500	(140)
2012 et plus	9 036	(514)
Total	14 036	(794)

Couverture de flux de trésorerie**Swap Euribor 3M/taux fixe**

2010	15 104	(488)
2011	15 104	(664)
2012 et plus	234	(5)
Total	30 442	(1 157)

Swap Libor US 3M/taux fixe

2010	15 830	(388)
Total	15 830	(388)

Instruments financiers dérivés passifs court terme	(1 068)
---	----------------

Instruments financiers dérivés passifs long terme	(1 323)
--	----------------

19.3**Comptabilisation des instruments financiers**

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

■ Instruments de change

	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur du marché au 31/12/2008	694	318	(803)
Impact sur le résultat opérationnel	-	294	-
Impact sur le résultat financier	(458)	(278)	751
Impact sur les capitaux propres	(196)	-	-
Valeur du marché au 31/12/2009	40	334	(52)

■ Instruments de taux

Valeur du marché au 31/12/2008	(2 284)	-	-
Impact sur le résultat opérationnel	-	-	-
Impact sur le résultat financier	-	-	-
Impact sur les capitaux propres	111	-	-
Valeur du marché au 31/12/2009	(2 173)	-	-

20. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	31/12/2008	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/09
Engagements reçus					
■ Financement bancaire	-	1 800	7 100	3 600	12 500
Engagements donnés					
■ Cautions	6 691	-	2 575	-	2 575
■ Nantissements	1 377	160	1 085	-	1 245
■ Cautions sur redevances de crédit-bail restant à courir	9 672	1 747	3 576	1 814	7 137
Commandes d'investissements	-	-	-	-	-

Un engagement d'enlèvement de gaz a été conclu pour la période s'échelonnant de 2010 à 2011. A fin décembre 2009, cet engagement s'élève à 6,1 M€.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (64 109 actions en moyenne sur l'année 2009 et 58 844 sur 2008).

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas d'instruments dilutifs.

	2009	2008
Résultat net part du groupe (en M€)	4 545	6 928
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 610 891	3 616 156
Résultat net part du groupe (en €)	1,26	1,92
Résultat net part du groupe dilué (en €)	1,26	1,92
Résultat net part du groupe des activités poursuivies (en €)	1,26	1,95
Résultat net part du groupe dilué des activités poursuivies (en €)	1,26	1,95

22. COÛT DES VENTES

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	2009	2008
Matières et sous-traitance	66 869	72 487
dont variation de stock	4 651	(1 304)
Main d'oeuvre (y compris intérim)	39 763	42 637
Amortissements industriels	15 404	15 116
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	55	345
Autres coûts de production	26 285	30 943
Total	148 376	161 183

23. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 2 927 milliers d'euros en 2009. Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue - parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

24. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière. Une charge de 223 milliers d'euros a été comptabilisée en 2009 au titre des régimes à cotisation définie.

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	2009	2008
Coût des ventes	37 621	39 059
Recherche et développement	2 589	2 469
Commercial	4 109	4 015
Administratif	7 828	7 750
Total	52 147	53 293

L'effectif global du groupe s'élève à 1384 personnes en 2009. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (18 personnes) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.

25. AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2009	2008
Amortissements		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(255)	(102)
Autres immobilisations incorporelles	(7)	(18)
Terrains	(18)	(24)
Constructions	(2 033)	(1 951)
Installations techniques, matériel et outillage	(12 943)	(12 649)
Autres immobilisations corporelles	(1 178)	(989)
Total	(16 434)	(15 733)
Dépréciations		
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	173
Immobilisations financières	-	2
Stocks	(312)	63
Clients	252	15
Total	(60)	253

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

Coût des ventes	(15 467)	(14 842)
Recherche et développement	(217)	(229)
Commercial	(50)	(59)
Administratif	(700)	(603)
Total	(16 434)	(15 733)

26. DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

26.1

Détail des autres produits

	2009	2008
Cession d'actifs	762	-
Crédit d'impôt recherche	997	795
Gains sur litiges	-	32
Reprise de provision	-	-
Autres	350	61
Total	2 109	888

26.2

Détail des autres charges

	2009	2008
Litige	-	(75)
Cession d'actifs	(574)	(9)
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	-
Autres	(56)	(80)
Total	(630)	(164)

27. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2009	2008
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	98	182
Coût de l'endettement financier brut	(3 754)	(4 408)
Coût net de l'endettement financier	(3 656)	(4 226)
Variation valeur des instruments financiers	286	(406)
Gains et pertes de change	388	(848)
Abandon de créances	-	-
Autres	(143)	(45)
Autres produits et charges financiers	531	(1 209)

28. IMPÔTS

PSB Industries a opté en 1990 pour le régime d'intégration fiscale pour certaines de ses filiales françaises contrôlées au moins à 95 %. Le groupe intégré comprend au 1^{er} janvier 2009 la société-mère, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient, CGL Pack Service et Baikowski. Texen a également opté pour le régime d'intégration fiscale pour la majorité de ses filiales françaises.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	2009	2008
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	1 718	3 024
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	-	-
Impôt différé		
Différences temporelles	(282)	(617)
Variation de taux	-	-
Total impôt sur les résultats	2 000	3 641

Réconciliation de la charge d'impôt	2009	2008
Résultat net part du groupe	4 545	6 928
Impôt sur les résultats	2 000	3 641
Intérêts minoritaires	279	469
Résultat des sociétés mises en équivalence	(51)	(105)
Profit/(perte) de l'exercice liée aux activités abandonnées	-	118
Résultat comptable avant impôts (A)	6 773	11 051
Charge d'impôt théorique (33,33 % en 2008 et 33,33 % en 2009)	2 257	3 683
Variation de taux	-	-
Contribution sociale	-	40
Imposition à taux réduit	-	(2)
Différences permanentes	151	(85)
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé	-	-
Utilisation de report déficitaire	-	(140)
Impôts différés liés à des reports déficitaires	(287)	192
Différentiel de taux des filiales étrangères	(14)	(2)
Crédits d'impôts et autres impôts	(9)	50
Autres	(98)	(95)
Charge réelle d'impôt	2 000	3 641
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	29,53	32,95

Variation des impôts différés

Impôts différés passifs nets au 1 ^{er} janvier	1 560	1 637
Charge (produit) de l'exercice	299	444
Impôts différés directement imputés en capitaux propres	(237)	(673)
Autres effets (change, périmètre,...)	(50)	152
Impôts différés passifs nets au 31 décembre	1 572	1 560

Origine des impôts différés actif et passif

	2009			2008		
	actif	passif	résultat	actif	passif	résultat
Immobilisations corporelles	1 165	4 833	(276)	889	4 343	215
Réévaluation des terrains à la juste valeur	-	597	-	-	597	-
Stocks	160	57	(15)	144	26	(16)
Instruments financiers	713	28	56	661	66	(96)
Autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-	-	-
Provisions pour retraites	1 567	-	109	1 470	-	133
Autres provisions	31	114	16	76	423	(515)
Participation des salariés	212	-	(170)	783	-	299
Autres	409	200	(2)	307	435	(637)
Reclassement actif/passif	(3 175)	(3 175)	-	(2 096)	(2 096)	-
Total	1 082	2 654	(282)	2 234	3 794	(617)

En conformité avec le paragraphe 39 de l'IAS 12, le groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise dans la mesure où :

- les bénéfices non distribués de cette coentreprise ne seront pas distribués dans un avenir prévisible,
- la coentreprise japonaise ne peut pas distribuer ses bénéfices sans l'accord du groupe.

Les réserves s'élèvent à 4 162 milliers d'euros au 31/12/2009.

29. INFORMATION SECTORIELLE

29.1

Par secteur d'activité

Le groupe est organisé, pour les besoins du management, en secteurs d'activité déterminés en fonction de la nature des produits et services rendus, et compte les trois secteurs opérationnels suivants :

- l'activité chimie de spécialités (Baikowski) spécialisée dans la production de poudres et de formulations liquides à base d'alumine ultra-pure,
- l'activité emballage cosmétique parfumerie (Texen) spécialisée dans l'injection plastique et le parachèvement dédiés principalement au secteur de la cosmétique parfumerie,
- l'activité emballage sur mesure (CGL Pack) spécialisée dans la conception et la fabrication d'emballages thermoformés sur mesure pour des produits de grande consommation.

Aucun de ces secteurs opérationnels, considérés comme devant être présentés, ne résulte de regroupement de secteurs opérationnels.

Le management contrôle les résultats opérationnels des secteurs d'activité de manière distincte, aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources de chacun des secteurs et d'évaluation de ses performances. La performance sectorielle est évaluée sur la base d'un résultat opérationnel, dont la détermination est identique à celle utilisée par les états financiers consolidés (i.e IFRS).

Les transactions inter-secteurs sont peu significatives, et les prix de transfert entre les segments d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

	Texen	CGL Pack	Baikowski	*Autres activités	Total
en 2009					
Indicateurs de résultat					
Chiffre d'affaires	110 251	40 011	32 600	(10)	182 652
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 711	2 197	4 382	144	16 434
Résultat opérationnel	6 872	3 191	-	(165)	9 898
Produit de trésorerie	54	-	1	43	98
Coût de l'endettement brut	1 935	337	1 018	464	3 754
Résultat avant impôts	4 580	2 741	(401)	(147)	6 773
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	51	-	51
Actifs					
Immobilisations corporelles nettes	44 543	15 739	32 223	1 772	94 277
Investissements industriels nets	8 582	2 033	1 510	87	12 212
BFR simplifié**	25 941	7 678	14 466	(380)	47 705
Total bilan	110 861	32 204	55 088	12 831	210 984
Passif courant et non courant	83 184	16 686	35 372	5 328	140 570
Effectifs	995	243	138	8	1 384
en 2008					
Indicateurs de résultat					
Chiffre d'affaires	122 863	44 579	37 528	(4)	204 966
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	9 362	1 791	4 463	117	15 733
Résultat opérationnel	10 802	3 092	2 649	(57)	16 486
Produit de trésorerie	43	-	-	139	182
Coût de l'endettement brut	2 638	354	1 415	1	4 408
Résultat avant impôts	7 266	2 731	878	176	11 051
Quote-part de résultat des sociétés en équivalence	-	-	105	-	105
Actifs					
Immobilisations corporelles nettes	45 632	15 895	35 416	1 859	98 801
Investissements industriels nets	6 613	4 149	2 703	77	13 542
BFR simplifié**	33 402	8 095	15 557	(415)	56 641
Total bilan	119 718	34 335	62 423	13 270	229 746
Passif courant et non courant	93 153	19 225	40 991	6 537	159 906
Effectifs	955	234	156	8	1 353

* éliminations et société-mère

** stocks nets + clients nets - fournisseurs

PSB Industries a réalisé un chiffre d'affaires total de 36,9 millions d'euros en 2009 (47,1 millions d'euros en 2008) dans les secteurs de l'emballage cosmétique parfumerie et de l'emballage sur mesure avec les différentes filiales d'un groupe international.

29.2**Par secteur géographique**

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et goodwill. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

	Chiffre d'affaires	Actifs non courants
en 2009		
France	79 931	101 551
Zone Euro (hors France)	45 742	-
Amérique	48 723	22 519
Asie	5 836	-
Autres	2 420	-
Total	182 652	124 070
en 2008		
France	102 212	106 645
Zone Euro (hors France)	47 743	-
Amérique	41 085	22 389
Asie	12 129	-
Autres	1 797	-
Total	204 966	129 034

30. PARTIES LIÉES**Transactions avec les coentreprises :**

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	2009	2008
Chiffre d'affaires	3 362	7 081
Achats	1 666	2 053
Clients	2 130	1 916
Compte courant débiteur	360	265
Fournisseurs	287	399

31. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Jetons de présence	80	80

32. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Une charge de 24 milliers d'euros a été comptabilisée en 2009 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

	2009	2008
Avantages à court terme	1 044	1 142
Avantages à long terme	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	50
Total rémunération	1 044	1 192

33. CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Le groupe utilise la location financement pour des bâtiments et du matériel industriel.

33.1

Paiements minimaux futurs

Paiements minimaux	2009	2008
Inférieur à 1 an	1 747	2 296
Entre 1 et 5 ans	3 576	5 069
Plus de 5 ans	1 814	2 307
Total des paiements minimaux	7 137	9 672

33.2

Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple

Les échéances des principaux contrats de location simple sont décrits ci-après :

Paiements minimaux	2009	2008
Inférieur à 1 an	495	498
Entre 1 et 5 ans	418	751
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux	913	1 249

34. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS

Néant

35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction N°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008.

Exercice 2009 (en euros HT)	Ernst&Young	%	Mazars	%
■ Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	76 400	59	36 000	17
Filiales intégrées globalement	53 000	41	165 000	76
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	-	-	3 000	1
Filiales intégrées globalement	-	-	5 000	2
Sous-total audit	129 400	100	209 000	96
■ Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	7 600	4
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	7 600	4
Total	129 400	100	216 600	100
Exercice 2008 (en euros HT)	Ernst&Young	%	Mazars	%
■ Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	84 400	62	36 000	18
Filiales intégrées globalement	51 400	38	157 700	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	-	-	3 000	1
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total audit	135 800	100	196 700	96
■ Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	-	-	7 500	4
Autres	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	-	-	7 500	4
Total	135 800	100	204 200	100

rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.2.1 « Evolution des normes IFRS » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1er janvier 2009, en particulier la norme IAS 1 révisée.
- la note 2.2.2 « Changements comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise notamment les nouvelles méthodes de comptabilisation des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés expose les nouvelles normes IFRS et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1er janvier 2009, en particulier la norme IAS 1 révisée. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 2.2.1 aux comptes consolidés.

■ La note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose les changements comptables intervenus au cours de l'exercice et qui concernent notamment la comptabilisation des engagements au titre des indemnités de départ à la retraite. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice précédent, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ces changements comptables. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice précédent et l'information donnée à ce titre dans la note 2.2.2 aux comptes consolidés.

■ Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

■ La note 2.13 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux instruments financiers décrit le traitement comptable des options de vente détenues par un minoritaire et ce, en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que le traitement et les options comptables retenus par votre société ne contreviennent pas aux principes généraux de ce référentiel et que la note 2.13 donne une information appropriée à cet égard.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 24 mars 2010

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Henri-Pierre Navas

Mazars
Max Dumoulin

comptes sociaux

comptes de la société mère 85

annexe aux comptes de la société mère 87

tableau des filiales et participations 93

résultat au cours des cinq derniers exercices 94

rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels 95

rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés 97

projet de textes des résolutions proposées à

l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

du 25 mai 2010 98

rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation

du capital avec suppression du droit préférentiel de sous-

cription réservée aux salariés adhérents d'un plan

d'épargne entreprise 102

BILAN DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE (en milliers d'euros)

	2009	2008
Actif		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	-	-
Immobilisations corporelles		
Terrains	318	318
Constructions	258	282
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	1
Autres immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations financières		
Participations	24 091	24 091
Créances rattachées à des participations	-	-
Actions propres	983	869
Autres immobilisations financières	210	62
Total actif immobilisé	25 860	25 623
Actif circulant		
Avances et acomptes versés	8	4
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	3 079	3 380
Valeurs mobilières de placement	3 799	4 292
Disponibilités	403	23
Total actif circulant	7 289	7 699
Total de l'actif	33 149	33 322
Passif		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 122	10 122
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	10 662	9 497
Report à nouveau	201	123
Acompte sur dividende	(1 838)	-
Résultat de l'exercice (bénéfice)	3 628	5 391
Provisions réglementées	-	-
Total capitaux propres	30 889	33 247
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67	57
Dettes fiscales et sociales	355	18
Autres dettes	1 838	-
Total des dettes	2 260	75
Total du passif	33 149	33 322

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE (en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Vente de services	250	314
Chiffre d'affaires net	250	314
Autres produits	6	8
Total des produits d'exploitation	256	322
Autres achats et charges externes	(297)	(275)
Impôts et taxes	(24)	(51)
Salaires, traitements et charges sociales	(87)	(87)
Dotations aux amortissements et provisions	(24)	(33)
Autres charges	(148)	(142)
Total des charges d'exploitation	(580)	(588)
Résultat d'exploitation	(324)	(266)
Produits financiers de participation	3 354	5 376
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	50	164
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	39	139
Autres produits financiers	20	-
Reprises sur provision et transfert de charges	1 291	-
Total des produits financiers	4 754	5 679
Intérêts et charges assimilés	(717)	(327)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	(67)	(43)
Dotation aux provisions sur actif financier	(363)	(1 267)
Total des charges financières	(1 147)	(1 637)
Résultat financier	3 607	4 042
Résultat courant avant impôt	3 283	3 776
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	1 383
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits exceptionnels	1	-
Total des produits exceptionnels	1	1 383
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	(449)
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	(449)
Résultat exceptionnel	1	934
Impôts sur les bénéfices	344	681
Total des produits	5 355	8 065
Total des charges	(1 727)	(2 674)
Bénéfice (total des produits - total des charges)	3 628	5 391

annexe aux comptes de la société-mère

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros

1. PRINCIPES COMPTABLES

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du code de commerce ainsi que du règlement du CRC n° 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les acomptes sur dividendes décidés par le conseil d'administration avant la date de clôture sont désormais classés en autres dettes et non plus en capitaux propres. Ainsi, au 31/12/2009, 1 838 K€ ont été classés en autres dettes. Au 31/12/2008, suivant ce schéma, 2 389 K€ auraient dû être reclassés de capitaux propres à autres dettes.

Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

2. METHODE D'ÉVALUATION DE CERTAINS POSTES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

	durée de vie
agencement terrains	10 ans linéaire
constructions	30 ans linéaire
agencements	10 ans linéaire
meublier de bureau	10 ans linéaire
matériel de bureau	5 ans linéaire

2.2

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité.

Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur

de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

2.3

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

2.4

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

2.5

Intégration fiscale

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Les sociétés concernées sont PSB Industries, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur brute	Au 01/01/09	Augmentation	Diminution	Au 31/12/09
Terrains	318	-	-	318
Constructions	808	-	-	808
Installations techniques matériel et outillage	46	-	-	46
Total	1 172	-	-	1 172

Amortissements et provisions

Terrains	-	-	-	-
Constructions	(526)	(25)	-	(551)
Installations techniques matériel et outillage	(46)	-	-	(46)
Total	(572)	(25)	-	(597)

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeur brute	Au 01/01/09	Augmentation	Diminution	Au 31/12/09
Participations	24 091	-	-	24 091
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	2 160	416	1 230	1 346
Autres titres immobilisés	17	-	-	17
Autres créances immobilisés	46	565	416	195
Total	26 314	981	1 646	25 649

Actions propres	Au 01/01/09	Augmentation	Diminution	Au 31/12/09
En nombre de titres	65 972	25 773	31 588	60 157
En valeur (FIFO)	2 160	416	1 230	1 346

Au 31 décembre 2009, le cours de PSB Industries s'établit à 16,20 € et le cours moyen de décembre 2009 à 16,33 €. Une provision de 363 K€ (soit 6,03 € par action) a été constituée à fin décembre 2009 pour valoriser les actions propres sur la base de ce cours moyen.

5. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Valeur brute	Au 01/01/09	Augmentation	Diminution	Au 31/12/09
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	(1 291)	(363)	1 291	(363)
Total	(1 291)	(363)	1 291	(363)

La provision pour dépréciation (actions propres) a été comptabilisée en charges financières.

6. ÉTAT DES CREANCES

	Montant brut
Autres créances	3 079
Total	3 079

Toutes les créances sont à moins d'un an.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

	Montant
FCP/Sicav Monétaire	3 799
Total	3 799

L'ensemble des FCP et SICAV monétaires détenus sont classés par l'AMF «monétaire euro».

8. ÉTAT DES DETTES

	Montant
Emprunt auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Fournisseurs et comptes rattachés	67
Dettes fiscales et sociales	354
Autres dettes*	1 838
Total	2 259

* dont acompte sur dividende de 1 838 milliers d'euros.

Par ailleurs un acompte sur dividende de 2 389 milliers d'euros avait été payé en date du 30 janvier 2009 au titre de l'exercice 2008.

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

9. CHARGES A PAYER

Postes du bilan concernés	Montant
Fournisseurs	67
Dettes fiscales et sociales	354
Total	421

10. PRODUITS A RECEVOIR

Postes du bilan concernés	Montant
Autres créances	-
Total	-

11. CAPITAL

Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.

	Au 01/01/09	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte sur dividende	Résultat 2009	Au 31/12/09
Capital	7 350	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 122	-	-	-	-	10 122
Réserves	10 384	5 391	(4 148)	-	-	11 627
Acompte sur dividende	-	-	-	(1 838)	-	(1 838)
Résultat	5 391	(5 391)	-	-	3 628	3 628
Total	33 247	-	(4 148)	(1 838)	3 628	30 889

12. CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Postes du bilan concernés	Montant
Charges constatées d'avance	-
Produits constatés d'avance	-

13. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

La ventilation du chiffre d'affaires par pays est précisée ci-dessous :

Postes du bilan concernés	Montant
France	250
Export	-
Total	250

14. AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

15. ENGAGEMENTS FINANCIERS

15.1

Engagements en matière de pension

La société est redevable envers certains de ses anciens salariés, avant la filialisation de ses activités, d'une garantie de ressources en complément des régimes normaux de retraite. La comptabilisation de la charge est enregistrée au fur et à mesure de leur versement.

En 2009, il a été comptabilisé une charge de 6 milliers d'euros correspondant aux versements effectués durant l'exercice. L'engagement total a été calculé en tenant compte, d'une part, des compléments de retraite auxquels l'entreprise s'est engagée auprès de chacun des bénéficiaires, et d'autre part, de leur espérance de vie calculée à partir d'un tableau statistique communiqué par les notaires.

15.2

Engagements de rachats de titres

PSB Industries s'est engagée auprès de certains minoritaires des filiales consolidées à acheter leurs titres. Ceux-ci peuvent être vendus en une ou plusieurs fois et au plus tard en 2012. Compte tenu des formules de calcul retenues, la valeur non actualisée de l'ensemble des titres concernés peut être estimée, au 31 décembre 2009, à 3 533 milliers d'euros.

15.3

Engagements d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société-mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2009 à 1 831 milliers d'euros.

15.4

Engagements en matière de cautions reçues

Néant

15.5

Engagements en matière de cautions données

Néant

16. EFFECTIF MOYEN

Au 31 décembre 2009, l'effectif moyen est d'une personne.

17. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	Montant
Organes d'administration (jetons de présence)	80
Organes de direction*	-

* La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

18. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	Montant
Charges financières	-
Produits financiers	3 423

19. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	3 283	1	3 284
Impôt avant intégration	104	-	104
Résultat avant intégration	3 179	1	3 180
Produit net d'intégration fiscale	440	8	448
Résultat après impôt	3 619	9	3 628

20. ÉLÉMENTS DU BILAN CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Postes du bilan concernés	Montant
Participations	24 091
Créances rattachées à des participations	-
Autres créances (location, compte courant et intégration fiscale)	3 373
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	-
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	376

21. INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	Montant
Résultat de l'exercice	3 628
Impôt sur les bénéfices	(344)
Résultat avant impôt	3 284
Variation des provisions réglementées	-
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	3 284

tableau des filiales et participations

1. FILIALES FRANCAISES

> 50 % du capital détenu par la société

(en milliers d'euros)	Baikowski	CGL Pack service	Texen holding	PSB Services
Capital	4 211	2 000	4 000	10
Capitaux propres autres que le capital	8 999	4 122	20 784	-
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	92	100
Chiffre d'affaires en 2009	28 300	3 465	-	2 103
Résultat en 2009	138	833	5 691	137
Valeur d'inventaire des titres détenus :				
- brute	10 735	3 804	9 542	10
- nette	10 735	3 804	9 542	10
Dividendes encaissés en 2009	101	1 000	2 116	-
Prêts et avances accordés	2 324	-	-	663
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

2. PARTICIPATIONS

10 à 50 % du capital détenu

Néant

Les résultats présentés dans ce tableau sont des résultats sociaux ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du groupe dans le cadre de l'harmonisation des procédures.

Les capitaux propres incluent les provisions réglementées et les subventions d'investissement.

résultat au cours des cinq derniers exercices

au 31 décembre (en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	250 417	314 455	431 848	396 598	391 015
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	2 381 434	6 010 085	5 236 643	4 097 810	4 620 266
Impôt sur les bénéfices	344 025	680 650	47 646	(172 843)	(461 697)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3 628 479	5 390 915	5 216 537	3 883 150	4 114 194
Résultat distribué	3 675 000	4 226 250	5 145 000	4 961 250	4 410 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,74	1,82	1,44	1,07	1,13
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,99	1,47	1,42	1,06	1,12
Dividende attribué à chaque action	1,00	1,15	1,40	1,35	1,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	0,4	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	*-	*-	*-	*-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale ..)	*-	*-	*-	*-	-
Renseignements boursiers					
Cours maximum	18,84	42,05	46,32	38,60	36,80
Cours minimum	10,80	11,02	36,60	34,70	28,80
Nombre de titres échangés	329 878	313 815	239 010	399 094	307 246

* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêt des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres
Henri-Pierre Navas

rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société PSB Services S.N.C.

Nature et objet

Bail de locaux.

Votre société est propriétaire d'un immeuble occupé par la société PSB Services S.N.C.

Modalités

Votre société facture à la société PSB Services S.N.C. des loyers définis dans le bail commercial. Au cours de l'exercice 2009, votre société a facturé 76 460 € hors taxes à la société PSB Services S.N.C.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres
Henri-Pierre Navas

projet de texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 25 mai 2010

1. DÉCISIONS ORDINAIRES

1.

Première résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'accomplissement de leur mandat pour ledit exercice.

2.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après présentation du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, déclare approuver les termes de ce rapport.

3.

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide que le résultat distribuable de l'exercice s'élevant à :

- Bénéfice net comptable 3 628 479,03 €
 - Auquel s'ajoute le report à nouveau 2009 de 201 293,45 €
- soit un total de 3 829 772,48 €

est affecté et réparti de la manière suivante :

- Distribution de la somme de 3 675 000 € à titre de dividende aux actionnaires
- Le solde au report à nouveau 154 772,48 €

Etant précisé que sur ce dividende de 1,00 € par action, il a déjà été payé 0,50 € à compter du 29 janvier 2010, sous forme d'un acompte (soit 1 837 500 €) conformément à la décision du conseil d'administration du 23 décembre 2009 ; seul le solde soit 0,50 € par action reste dû (soit au total 1 837 500 €), lequel sera mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2010.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires reconnaît avoir été dûment informée que les dividendes revenant à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France donnent lieu à une retenue à la source de 12,10 % au titre des prélèvements sociaux et

sont soumis à l'impôt sur le revenu après réfaction de 40 %, sauf pour son bénéficiaire à exercer auprès de son établissement payeur, et avant perception du dividende, l'option pour le prélèvement forfaitaire libérateur (de l'impôt sur le revenu) au taux de 18 %.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action	Revenus éligibles ou non à l'abattement
31/12/2008	1,15	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2007	1,40	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable
31/12/2006	1,35	réfaction de 40 % lorsque celle-ci était applicable

4.

Quatrième résolution

En outre, l'assemblée générale, après présentation du rapport sur la gestion du groupe établi par le conseil d'administration et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

5.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2009, dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367 500 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 40 € par action, et le prix minimum de revente ne devra pas être inférieur à 10 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 14 700 000 €.

La présente autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne en conséquence tous pouvoirs au conseil d'administration, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

6.**Sixième résolution**

L'assemblée générale décide de fixer à 80 000 € le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2010.

7.**Septième résolution**

L'assemblée générale constatant que les mandats de co-commissaires aux comptes titulaires des sociétés Mazars et Ernst & Young et autres sont arrivés à expiration avec la présente assemblée, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que les commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Chacun des commissaires aux comptes ainsi renouvelés, a fait savoir chacun en ce qui le concerne, qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

8**Huitième résolution**

L'assemblée générale constatant que les mandats de co-commissaires aux comptes suppléants de Messieurs Philippe Bouillet et Pascal Macioce sont arrivés à expiration avec la présente assemblée, décide de ne pas les renouveler et de nommer en remplacement :

- Monsieur Olivier BIETRIX

domicilié Le Premium – 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex
inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

- la société AUDITEX

domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex
inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de
Versailles

Monsieur Olivier Bietrix et la société Auditex sont nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires tenue en 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que les commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Chacun des commissaires aux comptes ainsi nommés, a fait savoir chacun en ce qui le concerne, qu'il acceptait ses fonctions et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

2. DÉCISION EXTRAORDINAIRE

9.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, connaissance prise des dispositions de l'article L225-129-6 du code de commerce, décide de réserver aux salariés de la société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L3332-18, L 3332-19 et L 3332-20 du code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale déciderait :

- que le conseil d'administration disposerait d'un délai maximum de vingt six mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par le code du travail ;
- d'autoriser le conseil d'administration, à procéder dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital à concurrence de 200 000 € qui serait réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du code du travail. En conséquence, cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3. DÉCISION ORDINAIRE

10.

Dixième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires requises.

rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximal de 200.000 € réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise à créer, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225 129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une émission et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Mazars
Max Dumoulin

Ernst & Young et Autres
Henri-Pierre Navas

PSB Industries

BP 22 - 74001 Annecy Cedex - France
Téléphone : 33 (0) 4.50.09.00.02
Mail : finance@psbindus.com

La version anglaise de ce document
est disponible sur le site www.psbindus.com.

PSB INDUSTRIES

BP 22 - F-74001 ANNECY CEDEX

TEL. +33 4 50 09 00 02 - FAX +33 4 50 27 11 78

finance@psbindus.com - www.psbindus.com

TEXEN

ZI LE POGNAT - BP 77 - F-01460 BRION

TEL. +33 4 74 76 71 60 - FAX +33 4 74 76 71 58

www.texenpartner.com

CGL PACK

BP 9020 - F-74990 ANNECY CEDEX 9

TEL. +33 4 50 27 34 50 - FAX +33 4 50 27 34 47

www.cglpack.com

BAIKOWSKI

BP 501 - F-74339 LA BALME DE SILLINGY CEDEX

TEL. +33 4 50 22 69 02 - FAX +33 4 50 22 28 92

www.baikowski.com